

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de la Commune de RUELLE SUR TOUVRE sont convoqués salle de la Mairie pour le 17 mars 2025.

ORDRE DU JOUR

- 01 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 décembre 2024,
- 02 – Approbation du compte de gestion budget principal – exercice 2024,
- 03 – Approbation du compte administratif 2024 – budget principal,
- 04 – Affectation des résultats de l'exercice 2024 – exercice 2024,
- 05 – Adoption du budget principal – exercice 2025,
- 06 – Révision de l'autorisation de programme n° AP6 – 2020 pour l'aménagement du Quartier de Villement,
- 07 – Révision de l'autorisation de programme n° AP8 – 2020 pour la construction d'une crèche,
- 08 – Révision de l'autorisation de programme n° AP10 – 2022 pour la rénovation de l'éclairage public,
- 09 – Approbation du compte de gestion – budget annexe « Maine Gagnaud » exercice 2024,
- 10 – Approbation du compte administratif 2024 – budget annexe « Maine Gagnaud »,
- 11 – Affectation des résultats de l'exercice 2024 – budget annexe « Maine Gagnaud »,
- 12 – Adoption du budget annexe Maine Gagnaud – exercice 2025,
- 13 – Montant des dépenses affectées à l'action sociale du personnel sur l'exercice budgétaire 2025,
- 14 – Fixation des taux des taxes directes locales pour 2025,
- 15 – Prestation de service – Accompagnement santé partagé en crèche,
- 16 – Modification du tableau des effectifs – Création d'un emploi statutaire : filière technique – catégorie C – adjoint technique – temps complet,
- 17 – Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet (supérieur à 10 % du temps de travail) et création de l'emploi à temps complet,
- 18 – Recrutement d'un contrat d'apprentissage,
- 19 – Questions diverses.

L'an deux mil vingt-cinq, lundi dix-sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRE, M. Richard CHAULET, M. Yves MERINE, Mme Isabelle BOUTHINON-LAINE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Audrey ALLARD, M. Olivier BEINCHET, Mme Christelle ROBUCHON, Conseillères Municipales.

Absent : M. Julien AUDEBERT, Conseiller Municipal.

Madame Alexia RIFFÉ a été nommée secrétaire de séance.

Ruelle sur Touvre, le 11 mars 2025.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN

LISTE DES POUVOIRS ECRITS DONNES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2121-20 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Madame DESCHAMPS, Maire-Adjointe, a donné pouvoir à Monsieur P. DELAGE, Maire-Adjoint.

Monsieur BENOUARREK, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Madame ZIAD, Conseillère Municipale.

Monsieur ROUZAUD, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Monsieur VALANTIN, Maire.
Madame GRANET, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Madame MARC, Maire-Adjointe.

Madame ALLARD, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Monsieur VERRIERE, Maire-Adjoint.

Monsieur BEINCHET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Monsieur BOUSSARIE, Conseiller Municipal.

Madame ROBUCHON, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Monsieur DAYGRE, Conseiller Municipal.

.....

Monsieur le maire demande une minute de silence pour le décès de Monsieur Jacques BERNARD, ancien maire-adjoint de la commune pendant deux mandats.

.....

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur les décisions du maire prises par délégation du Conseil Municipal.

Aucune remarque.

.....

01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 DECEMBRE 2024.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve les termes du procès-verbal de la séance du conseil municipal 04 novembre 2024.

Aucune remarque.

.....

Présentation du power-point par Monsieur Péronnet.

02 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2024

Exposé :

“Après s’être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l’exercice 2024 qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’Actif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur le Maire, propose que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par Monsieur BERNARD David, trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part, soit approuvé.

La commission « Personnel, Finances et Intercommunalités », réunie le 10 mars 2025, a examiné le dossier. »

Aucune remarque.

Délibéré :

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2024,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par Monsieur BERNARD David, trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant aucune observation de la part de Monsieur le Maire.

03 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Explications de M. Péronnet : A Ruelle, nous avons toujours approuvé les comptes de gestion et administratif en même temps que les budgets. L'année prochaine, le compte financier unique (CFU) sera voté le jour du débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil municipal et ne participe pas au vote.

La présidence est donnée à Monsieur Yannick Péronnet.

Après examen de la commission « Personnel, Finances et Intercommunalités », réunie le 10 mars 2025,

Le Conseil Municipal de RUELLE SUR TOUVRE, à l'unanimité, réuni sous la présidence de M. Yannick PERONNET, Maire-Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Jean-Luc VALANTIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- **PREND ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2024, lequel peut se résumer ainsi :

1 - Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	8 047 937.25
Recettes de l'exercice	8 489 712.49
Résultat de l'exercice (a)	441 775.24
Résultat reporté (N-1)	584 238.50
Résultat d'exploitation cumulé (A)	1 026 013.74

2 - Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	6 512 070.38
Recettes de l'exercice	7 092 015.84
Résultat de l'exercice (b)	579 945.46
Résultat reporté (N-1)	- 1 323 049.26
Résultat d'investissement cumulé (B)	- 743 103.80

Restes à réaliser Dépenses	880 111.63
Restes à réaliser Recettes	919 383.54
Soldes des Restes à réaliser	39 271.91

3 – Résultat de l'exercice (a+b) 1 021 720.70

4 – Résultat global (A+B) : 282 909.94

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

.....

04 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Exposé :

« Monsieur le Maire,

- après l'approbation du compte administratif de l'exercice 2024 ;
- constatant que le compte administratif 2024 présente un **excédent d'exploitation cumulé de 1 026 013.74 €** ;

propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat d'exploitation reporté de l'exercice N-1	584 238.50
Résultat d'exploitation de l'exercice 2024	<u>441 775.24</u>
Résultat d'exploitation cumulé (A)	1 026 013.74

Résultat d'investissement reporté de l'exercice N-1	- 1 323 049.26
Résultat d'investissement de l'exercice 2024	<u>579 945.46</u>
Résultat d'investissement cumulé (B)	- 743 103.80

Restes à réaliser en dépenses	880 111.63
Restes à réaliser en recettes	<u>919 383.54</u>
Solde des restes à réaliser (C)	39 271.91

Besoin de financement (B+C) 703 831.89

Affectation en réserve au 1068 sur l'exercice 2025	703 831.89
Report en dépenses d'investissement au 001 sur l'exercice 2025	743 103.80
Report en recettes de fonctionnement au 002 sur l'exercice 2025	322 181.85

La commission « Personnel, Finances et Intercommunalités », réunie le 10 mars 2025, a examiné le dossier. »

Aucune remarque.

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- après l'approbation du compte administratif 2024 ;
- constatant que le compte administratif 2024 présente un excédent d'exploitation cumulé de 1 026 013.74 € ;

décide d'affecter et reporter les résultats comme suit :

Affectation en réserve au 1068 sur l'exercice 2025	703 831.89
Report en dépenses d'investissement au 001 sur l'exercice 2025	743 103.80
Report en recettes de fonctionnement au 002 sur l'exercice 2025	322 181.85

.....

05 – ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2025

Exposé :

« Monsieur le Maire propose d'approuver le budget général de la commune qui peut se résumer comme suit, et dont les prévisions sont conformes aux orientations budgétaires débattues en conseil municipal du 17 février 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles			
		002 : Résultat reporté	322 181,85
011 : Charges à caractère général	1 570 000,00	70 : Produits des services	210 000,00
012 : Charges de personnel	4 660 000,00	73 : Impôts et taxes	6 045 000,00
65 : Autres charges de gestion courante	1 224 000,00	74 : Dotations et Participations	2 090 000,00
66 : Charges financières	210 000,00	75 : Produits de gestion	255 000,00
67 : Charges exceptionnelles	1 500,00	76 : Produits financiers	100,00
68 : Provisions pr risques contentieux	500,00	77 : Produits exceptionnels	1 718,15
014 : Atténuation de produits	9 000,00	013 : Atténuation de charges	10 000,00
Dépenses Réelles de Fonctionnement	7 675 000,00	Recettes Réelles de Fonctionnement	8 611 818,15
Opérations d'ordre budgétaires			
023 : Virement à la section d'investissement	729 000,00	042/722 : Travaux en régie	40 000,00
042/6811 : Dotations aux amortissements	600 000,00	042/777 : Subv° transférées	30 000,00
TOTAL	9 004 000,00	TOTAL	9 004 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles			
001 : Résultat d'investissement cumulé	743 103,80	1068 : Dotation en réserve	703 831,89
Restes à réaliser RAR	880 111,63	Restes à réaliser RAR	919 383,54
16 : Rbrt emprunt en capital	661 160,00	10 : FCTVA - Taxe d'Aménagement	660 000,00
165 : Dépôt et cautionnement	1 624,57	13 : Subventions	337 500,00
20-21-23 : Travaux et acquisitions	2 796 000,00	16 : Emprunt	500 000,00
		165 : Dépôt et cautionnement	2 284,57
		024 : Produits des cessions	700 000,00
Opérations d'ordre budgétaires			
040/21 : Travaux en régie	40 000,00	021 : Virement de la section de fonct.	729 000,00
040/13 : Subv° transférées	30 000,00	040/28 : Amortissements	600 000,00
Opérations d'ordre patrimoniales			
041/21 : Acquisition/Cession Valeur	150 000,00	041/13 : Acquisition/Cession Valeur	150 000,00
TOTAL	5 302 000,00	TOTAL	5 302 000,00

En application de la nomenclature comptable M57, l'assemblée délibérante autorise l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section sur cet exercice 2025, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de section. Ces virements de crédits devront faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif.

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La commission « Personnel, Finances et Intercommunalités », réunie le 10 mars 2025, a examiné le dossier. »

Explications de M. Péronnet : La section d'investissement a un peu évolué par rapport au DOB car après celui-ci, nous avons rencontré le Département qui nous a informé qu'aux vues des contraintes budgétaires auxquelles il devait faire face au cours de cette année 2025, il n'était pas en capacité d'inscrire les travaux lui incombant pour la route départementale du Gond-Pontouvre. Il s'est engagé à les inscrire pour l'année 2026. De ce fait, ce que nous avons inscrit pour 2025 est décalé aussi en 2026, soit 450 000 €.

Nous avons évoqué un emprunt d'équilibre de 500 000 €. Nous avons jugé préférable de maintenir cet emprunt pour rester sur un montant de dépenses nouvelles d'équipements proche des 3 000 000 €. Concernant le produit des cessions, au moment du DOB, nous avons évoqué un montant de produit de cessions de 1 100 000 € (la vente de l'ancienne crèche pour 650 000 €, la vente d'un terrain au-dessus de l'école Chantefleurs pour 50 000 € et la vente de l'ancien stade des Seguins pour 400 000 €). Nous avons préféré inscrire les 650 000 € de l'ancienne crèche et les 50 000 € du terrain de Chantefleurs et ne pas inscrire la vente de l'ancien stade des Seguins, ce qui nous oblige à maintenir l'emprunt d'équilibre de 500 000 €.

Question de Mme Caldérari : En quoi consiste la sécurisation de la mairie ?

Réponse de M. Péronnet : C'est suite à ce qui s'est passé à la mairie d'Angoulême. Les agents d'accueil avaient demandé la sécurisation du sas d'entrée. L'ouverture des portes va être changée. Il va être créé une zone tampon avec le sas devant. L'ensemble permettra de filtrer les personnes qui souhaitent rentrer. Il y aura aussi un bouton d'urgence à disposition des agents d'accueil et qui sonnera dans le bureau de la Police Municipale et quelques postes dédiés (DGS....).

Question de Mme Caldérari : Par rapport à la reconstruction du porche du cimetière de la Croix Rompue, nous avons touché une assurance. Donc, ce montant-là, oui, vient en plus du montant de reconstruction ?

Réponse de M. Péronnet : Non, les 48 000 € sont exactement ce que nous allons percevoir de l'assurance. Les 48 000 € de reconstruction, nous les inscrivons en dépenses d'investissements. Les 48 000 € de remboursement, nous les inscrivons en recettes de fonctionnement.

Cette proposition de budget est pratiquement identique au DOB que nous avons vu en février, à part le report de la route de Gond-Pontouvre et la salle de motricité à l'école Jean Moulin. Nous envisageons l'année prochaine pour l'école Jean-moulin de lancer une nouvelle autorisation de programme qui inclurait la réalisation de la salle de motricité pour un coût d'environ 250 000 € et qui sera suivi en 2027 par la rénovation énergétique globale de l'école. Cela pourra être proposé au budget en mars 2026.

Délibéré :

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires qui a eu lieu le 17 février 2025,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Principal de l'exercice 2025.

.....

06 – REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME n° AP6-2020 POUR L'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE VILLEMENT

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle que :

- par délibération en date du 29 juin 2020, le conseil municipal a approuvé la création de l'autorisation de programme n° AP6-2020 portant sur l'aménagement et la valorisation du quartier de Villement sur une période de quatre années à partir de 2020, pour un montant global de 1 551 100 € ;

- par délibération en date du 22 mars 2021, le conseil municipal a modifié ladite Autorisation de Programme n° AP6-2020 portant sa réalisation sur 5 ans, pour un montant global inchangé de 1 551 100 € ;

- par délibération en date du 7 mars 2022, le conseil municipal a modifié ladite Autorisation de Programme n° AP6-2020 portant sur le recalage du phasage de l'opération, pour un montant global inchangé de 1 551 100 € et une durée globale inchangée de 5 ans ;

- par délibération en date du 3 avril 2023, le conseil municipal a modifié ladite Autorisation de Programme n° AP6-2020 portant sa réalisation sur 6 ans, pour un montant global inchangé de 1 551 100 € ;

- par délibération en date du 25 mars 2024, le conseil municipal a modifié ladite Autorisation de Programme n° AP6-2020 portant sa réalisation sur 6 ans, pour un montant global inchangé de 1 654 650 €.

Monsieur le Maire rappelle que le montant de l'opération présenté ne comprend pas les dépenses liées à l'éclairage public (160 000€), celles-ci étant prévues dans l'autorisation de programme dédiée (AP 10 Rénovation de l'éclairage public).

Monsieur le Maire indique que la dernière tranche de travaux a débuté au mois de novembre 2024 et a fait l'objet de plus-values correspondant à des compléments de travaux dans des zones endommagées et à des travaux supplémentaires au niveau des jeux suite à une demande du contrôleur technique.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de modifier l'autorisation de programme n°AP6-2020, en actualisant les crédits nécessaires toujours sur une période 6 ans.

L'autorisation de programme porterait donc sur une enveloppe globale de 1 658 500 €, et se présenterait comme suit :

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Mission de concertation			15 360,00			
Maîtrise d'Œuvre	2 127,00	4 776,00	3 714,15	41 069,75	20 177,38	15 525,72
Etudes	540,00		4 530,00	3 156,00		
Mission CSPS		225,00	1 031,40	954,00	2 736,00	338,59
Annonce BOAMP		864,00	108,00	864,00		
Travaux			134 565,54	32 420,40	917 316,80	402 624,53
Structures Plantes grimpantes			14 880,00			
Jeux			38 595,74			
TOTAL DEPENSES	2 667,00	5 865,00	212 784,83	78 464,15	940 230,18	418 488,84

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La commission « Personnel, Finances et Intercommunalités », réunie le 10 mars 2025, a examiné le dossier. »

Aucune remarque.

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier l'autorisation de programme n° AP6-2020, en actualisant les crédits nécessaires toujours sur une période de 6 ans.

L'autorisation de programme portera sur une enveloppe de 1 658 500 €, et se présentera comme suit :

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Mission de concertation			15 360,00			
Maîtrise d'Œuvre	2 127,00	4 776,00	3 714,15	41 069,75	20 177,38	15 525,72
Etudes	540,00		4 530,00	3 156,00		
Mission CSPS		225,00	1 031,40	954,00	2 736,00	338,59
Annonce BOAMP		864,00	108,00	864,00		
Travaux			134 565,54	32 420,40	917 316,80	402 624,53
Structures Plantes grimpantes			14 880,00			
Jeux			38 595,74			
TOTAL DEPENSES	2 667,00	5 865,00	212 784,83	78 464,15	940 230,18	418 488,84

.....

07 - REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME n° AP8-2020 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CRECHE

Exposé :

« Monsieur le maire rappelle que :

- par délibération en date du 29 juin 2020, le conseil municipal a approuvé la création de l'autorisation de programme n° AP8-2020 portant sur la construction d'une Crèche sur une période de quatre années à partir de 2020, pour un montant global de 3 213 000 € ;

- par délibération en date du 22 mars 2021, le conseil municipal a modifié ladite Autorisation de Programme n° AP8-2020 ajoutant et décalant les crédits sur une même durée, pour un montant global de 3 255 000 € ;

- par délibération en date du 7 mars 2022, le conseil municipal a modifié ladite Autorisation de Programme n° AP8-2020 ajoutant une année sur la durée initiale, pour un montant global inchangé de 3 255 000 € ;

- par délibération en date du 3 avril 2023, le conseil municipal a modifié ladite Autorisation de Programme n° AP8-2020 portant sa réalisation sur 5 ans, pour un montant global de 4 116 240 €.

- par délibération en date du 25 mars 2024, le conseil municipal a modifié ladite Autorisation de Programme n° AP8-2020 portant sa réalisation sur 5 ans, pour un montant global de 4 086 830 € ;

- par délibération en date du 7 octobre 2024, le conseil municipal a modifié ladite Autorisation de Programme n° AP8-2020 portant sa réalisation sur 5 ans, pour un montant global de 4 136 830 €.

Monsieur le maire indique que le chantier de la crèche a été réceptionné à la fin du mois de juin 2024 et le solde des marchés des entreprises laisse apparaître des plus-values liées notamment à un choix de luminaires spécifiques permettant un entretien ultérieur facilité et à l'aménagement de voies d'accès côté plus accessibles.

En conséquence, Monsieur le maire propose de modifier l'autorisation de programme n°AP8-2020, en actualisant les crédits sur une période passant de 5 à 6 ans.

L'autorisation de programme porterait sur une enveloppe globale de 4 156 000 €, et se présenterait comme suit :

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Maîtrise d'ouvrage	5 400,00					
Maîtrise d'ouvrage déléguée	1 800,00	22 500,00	29 399,31	31 046,87	38 733,78	11 520,04
Avances de Fonds	22 000,00	160 000,00	350 000,00	1 550 000,00	1 700 000,00	158 865,00
Mobiliers Jeux					71 525,49	
Divers					2 465,27	744,24
TOTAL DEPENSES	29 200,00	182 500,00	379 399,31	1 581 046,87	1 812 724,54	171 129,28

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La commission « Personnel, Finances et Intercommunalités », réunie le 10 mars 2025, a examiné le dossier. »

Aucune remarque.

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier l'autorisation de programme n°AP8-2020, en actualisant les crédits sur une période passant de 5 ans à 6 ans.

L'autorisation de programme portera sur une enveloppe globale de 4 156 000 €, et se présentera comme suit :

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Maîtrise d'ouvrage	5 400,00					
Maîtrise d'ouvrage déléguée	1 800,00	22 500,00	29 399,31	31 046,87	38 733,78	11 520,04
Avances de Fonds	22 000,00	160 000,00	350 000,00	1 550 000,00	1 700 000,00	158 865,00
Mobiliers Jeux					71 525,49	
Divers					2 465,27	744,24
TOTAL DEPENSES	29 200,00	182 500,00	379 399,31	1 581 046,87	1 812 724,54	171 129,28

.....

08 – REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP10/2022 POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Exposé :

« Monsieur le Maire indique que :

- par délibération en date du 7 mars 2022, le conseil municipal a approuvé la création de l'autorisation de programme n° AP10-2022 portant sur la rénovation de l'éclairage public pour une période de 5 ans à partir de 2022, portant sur un montant global de 950 000 € ;

- par délibération en date du 3 avril 2023, le conseil municipal a modifié ladite Autorisation de programme n° AP10-2022 portant sa réalisation sur 5 ans, pour un montant global inchangé de 950 000 € ;

- par délibération en date du 25 mars 2024, le conseil municipal a modifié ladite Autorisation de programme n° AP10-2022 portant sa réalisation sur 5 ans, pour un montant global inchangé de 950 000 €.

Monsieur le Maire constate que le SDEG n'a pas été en capacité de respecter le phasage des travaux programmé par la commune sur les années 2023 et 2024.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de modifier l'autorisation de programme n°AP10-2022, en ajustant les crédits annuels sur une période qui passerait de 5 à 6 ans.

L'autorisation de programme porterait donc sur une enveloppe globale inchangée de 950 000 €, et se présenterait comme suit :

Désignation	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Travaux Tranche 1		56 960,40				
Travaux Tranche 2			4 898,05			
Travaux Tranche 3				295 000,00		
Travaux Tranche 4					300 000,00	
Travaux Tranche 5						293 141,55
TOTAL DEPENSES	0,00	56 960,40	4 898,05	295 000,00	300 000,00	293 141,55

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La commission « Personnel, Finances et Intercommunalités », réunie le 10 mars 2025, a examiné le dossier. »

Explication de M. Péronnet : Ce n'est pas la meilleure en termes de réalisation. Nous avons voté une autorisation de programme de 950 000 € sur cinq ans. Il vous est proposé de passer cette programmation sur six ans. L'année prochaine, en fonction du rythme de réalisation des travaux du SDEG16, soit nous la laisserons sur la même programmation, soit nous proposerons de la passer en sept ans. Malheureusement, car il y a des économies d'énergie à la clé mais nous sommes tributaires de la réactivité du SDEG16. L'électricité a baissé mais est annoncée à la hausse en 2026. Pour rappel les marchés d'électricité avec GrandAngoulême couvrent aussi l'année 2026. Il y a un autre point aussi, au-delà des économies, c'est ce qu'on appelle la gestion intelligente de l'éclairage où l'on pourrait agir différemment : maintenir l'éclairage, le diminuer, le piloter à distance... Voilà, on pourrait l'adapter mais ça ne peut être envisagé que lorsque la rénovation complète aura été réalisée. Dans le descriptif de cette autorisation, c'est l'encadré qui est grisé.

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier l'autorisation de programme n° AP7-2022, en actualisant les crédits nécessaires toujours sur une période qui passerait de 5 ans à 6 ans.

L'autorisation de programme portera sur une enveloppe de 950 000 €, et se présentera comme suit :

Désignation	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Travaux Tranche 1		56 960,40				
Travaux Tranche 2			4 898,05			
Travaux Tranche 3				295 000,00		
Travaux Tranche 4					300 000,00	
Travaux Tranche 5						293 141,55
TOTAL DEPENSES	0,00	56 960,40	4 898,05	295 000,00	300 000,00	293 141,55

.....

09- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXE « MAINE GAGNAUD » EXERCICE 2024

Exposé :

“Après s’être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l’exercice 2024 qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’Actif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer,

Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur le Maire, propose que le compte de gestion dressé, pour l’exercice 2024 par M. BERNARD David, Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelant ni observation ni réserve de sa part, soit approuvé.

La commission « Personnel, Finances et Intercommunalités », réunie le 10 mars 2025, a examiné le dossier. »

Aucune remarque.

Délibéré :

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1° - Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2024,

2° - Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le compte de gestion dressé, pour l’exercice 2024 par Monsieur BERNARD David, trésorier municipal, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelant aucune observation de la part de Monsieur le Maire.

.....

10 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE MAINE GAGNAUD

Après examen de la commission « Personnel, Finances et Intercommunalités », réunie le 10 mars 2025,

Le Conseil Municipal de RUELLE SUR TOUVRE, à l'unanimité, réuni sous la présidence de M. Yannick PERONNET, Maire-Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Jean-Luc VALANTIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- PREND ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2024, lequel peut se résumer ainsi :

1 - Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	31 684.99
Recettes de l'exercice	2 951.74
Résultat de l'exercice (a)	- 28 733.25
Résultat reporté (N-1)	- 40 958.09
Résultat d'exploitation cumulé (A)	- 69 691.34

2 - Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	0.00
Recettes de l'exercice	0.00
Résultat de l'exercice (b)	0.00
Résultat reporté (N-1)	- 1 154 437.01
Résultat d'investissement cumulé (B)	- 1 154 437.01

Restes à réaliser Dépenses	0.00
Restes à réaliser Recettes	0.00
Soldes des Restes à réaliser	0.00

3 – Résultat de l'exercice (a+b) : - 28 733.25

4 – Résultat global (A+B) : - 1 224 128.35

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Aucune remarque.

.....

11 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE – MAINE GAGNAUD

Exposé :

« Monsieur le Maire,

- après l'approbation du compte administratif de l'exercice 2024 ;
- constatant que le compte administratif 2024 présente un déficit d'exploitation cumulé de 69 691.34 € ;

propose d'affecter les résultats comme suit :

Résultat d'exploitation reporté de l'exercice N-1	- 40 958.09
Résultat d'exploitation de l'exercice 2024	- 28 733.25
Résultat d'exploitation cumulé (A)	- 69 691.34
Résultat d'investissement reporté de l'exercice N-1	- 1 154 437.01
Résultat d'investissement de l'exercice 2024	0.00
Résultat d'investissement cumulé (B)	-1 154 437.01
Restes à réaliser en dépenses	0.00
Restes à réaliser en recettes	0.00
Solde des restes à réaliser (C)	0.00
Besoin de financement de la section d'investissement (A+B+C)	1 224 128.35
Report en dépenses de fonctionnement au 002 sur l'exercice 2025	69 691.34
Report en dépenses d'investissement au 001 sur l'exercice 2025	1 154 437.01

La commission « Personnel, Finances et Intercommunalités », réunie le 10 mars 2025, a examiné le dossier. »

Aucune remarque.

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- après l'approbation du compte administratif 2024 ;
- constatant que le compte administratif 2024 présente un déficit d'exploitation cumulé de 69 691.34 € ;
- décide d'affecter et reporter les résultats comme suit :

Report en dépenses de fonctionnement au 002 sur l'exercice 2025	69 691.34
Report en dépenses d'investissement au 001 sur l'exercice 2025	1 154 437.01

.....

12 – ADOPTION DU BUDGET ANNEXE MAINE GAGNAUD – EXERCICE 2025

Exposé :

“Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget annexe du MAINE GAGNAUD pour l'exercice 2025 qui peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles			
002 : Résultat reporté	69 691,34		
011 : Charges à caractère général	0,00	70 : Produits des service	1 166 667,00
		7015 : Ventes Terrains	1 166 667,00
66 : Charges financières	28 001,65	75 : Autres Produits de gestion	85 463,00
6615 : Remboursement Intérêts Ligne trésorerie	28 001,65	75822 : Prise en charge du déficit par le BP	85 463,00
Opérations d'ordre budgétaire			
042 : Annulation stock initial	1 154 437,01	042 : Intégration stock final	0,00
7133 Variation en cours de production	1 154 437,01	7133 Variation en cours de production	0,00
043 : Transfert de charges	0,00	043 : Transfert de charges	0,00
608 : Frais accessoires - Transfert de charges	0,00	793 : Transfert de charges financières	0,00
TOTAL	1 252 130,00	TOTAL	1 252 130,00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles			
001 : Déficit d'investissement cumulé	1 154 437,01		
Opérations d'ordre budgétaire			
040 : Intégration stock final	0,00	040 : Annulation stock initial	1 154 437,01
3355 : Travaux en cours	0,00	3355 : Travaux en cours	1 154 437,01
TOTAL	1 154 437,01	TOTAL	1 154 437,01

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La commission « Personnel, Finances et Intercommunalités », réunie le 10 mars 2025, a examiné le dossier. »

Remarque de Mme Caldérari : Le budget est à l'équilibre si on vend les parcelles comme prévu.

Réponse de M. Péronnet : Oui. Aujourd'hui, un signe positif, nous avons rencontré et Coopérative U et Lidl. A la fin du mois d'avril, les deux vont venir nous voir pour nous faire des propositions sur le lot de 2 hectares dédié à l'activité commerciale. Il faudra faire un choix en conseil municipal.

Remarque de Mme Caldérari : C'était bien Lidl qui avait retoqué en premier le projet d'Intermarché et qui maintenant dit « il y a de la place pour nous ». Et est-ce que nous aurons un droit de regard sur le choix social ?

Explications de M. Péronnet : C'est un quartier qui est appelé à se développer aussi bien côté zone d'activités de Carat avec les emplois créés que côté Plantier du Maine-Gagnaud avec à la fin plus de 300 logements réalisés. En fait, Coopérative U va nous présenter un projet de magasin de 2 000 à 2 500 m2 sur le lot complet de 20 000 m2. Leur projet se rapproche le plus de l'ancien projet avec Intermarché. Pour Lidl, ce n'est pas la même configuration. Ils sont sur un projet de magasin de 1 500 m2 implanté sur la moitié du lot. Ils cherchent un partenaire pour combler les 10 000 m2 restants. Sinon, nous devrions trouver un opérateur pour les 10 000 m2 restants. Les deux projets seront présentés et le choix final de l'un ou de l'autre se fera en conseil municipal car il devrait y avoir une offre des deux.

Délibéré :

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires qui a eu lieu le 17 février 2025, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Annexe Maine-Gagnaud de l'exercice 2025.

.....

13 – MONTANT DES DEPENSES AFFECTEES A L'ACTION SOCIALE DU PERSONNEL SUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2025

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle que la loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale oblige chaque collectivité à déterminer le type d'actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation de prestations d'action sociale en faveur de ses agents (article 88-1 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) étant précisé que ces dépenses figurent désormais parmi les dépenses obligatoires imposées par le Code Général des Collectivités Territoriales aux collectivités (article L.2321-2).

Par ailleurs, il appartient à l'assemblée délibérante de décider des modalités de mise en œuvre de l'action sociale, soit par elle-même, soit par l'intermédiaire d'un ou plusieurs prestataires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les modalités de mise en œuvre de l'action sociale en faveur du personnel de la manière suivante :

	Réalisation 2024	Proposition 2025
Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)	23 074.33 €	24 000.00 €
TOTAL	23 074.33 €	24 000.00 €

Les crédits à inscrire au budget principal de la commune au titre de l'action sociale en faveur du personnel communal pour 2025 seraient de 24 000 €.

La commission « Personnel, Finances et Intercommunalités », réunie le 10 mars 2025, a examiné le dossier. »

Pour information, Madame Caldérari ne prendra pas part au vote.

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Madame Caldérari ne prenant pas part au vote, décide d'inscrire au budget principal de la Commune au titre de l'action sociale en faveur du personnel communal pour 2025 la somme de 24 000,00 € répartie comme suit :

	Réalisation 2024	Proposition 2025
Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)	23 074.33 €	24 000.00 €
TOTAL	23 074.33 €	24 000.00 €

.....

14 – FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée que compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020 ;

Vu l'article 1379 du Code général des impôts listant les impositions directes locales perçues par les communes et l'article 1636 B decies du même Code précisant que les communes membres d'un Etablissement Public Coopération Intercommunale soumis à l'article 1609 nonies C votent les taux des taxes foncières ;

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts disposant que les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit ;

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code général des impôts déterminant les règles d'encadrement et de plafonnement des taux des impositions directes locales ;

Vu le débat d'orientation budgétaire acté le 17 février 2025 ;

Conformément aux propositions évoquées lors du débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire propose de reconduire les taux de 2024 et donc d'adopter, pour 2025, les taux de fiscalité locale suivants :

TAXES LOCALES	TAUX 2025
<i>Taxe Habitation sur les résidences secondaires (TH)</i>	<i>13.67 %</i>
<i>Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)</i>	<i>50.06 %</i>
<i>Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)</i>	<i>56.88 %</i>

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La commission « Personnel, Finances et Intercommunalités », réunie le 10 mars 2025, a examiné le dossier.

Aucune remarque.

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des taxes locales pour l'année 2025 ainsi que suit :

TAXES LOCALES	TAUX 2025
<i>Taxe Habitation sur les résidences secondaires (TH)</i>	<i>13.67 %</i>
<i>Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)</i>	<i>50.06 %</i>
<i>Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)</i>	<i>56.88 %</i>

.....

15 – PRESTATION DE SERVICE - ACCOMPAGNEMENT SANTÉ PARTAGÉ EN CRÈCHE

Exposé :

« Monsieur le maire informe l'assemblée que conformément au décret n°2021-1131 du 30 août 2021, deux nouvelles missions doivent être mises en place :

- Un Référent Santé Accueil Inclusif (RSAI) dans les crèches de toute nature (familiale ou collective) et de toute capacité d'accueil, pour accompagner et travailler en collaboration avec les équipes de ces structures, en matière de santé, de prévention et de handicap ;*
- Un Accompagnant Santé (AS), diplômé d'Etat de puériculture ou infirmier, dans les crèches collectives de 25 places et plus et les crèches familiales partir de 30 places, en charge d'accompagner les autres professionnels de la crèche en matière de santé, de prévention et d'accueil inclusif.*

Pour répondre aux difficultés de recrutement de personnel paramédical compte tenu du fractionnement des temps d'intervention dans les différentes crèches concernées et de la

tension de ces métiers sur le marché du travail, le GrandAngoulême a mis en place un service « Accompagnement Santé Partagé » (ASP).

La commune, membre du GrandAngoulême, peut bénéficier du service ASP pour la crèche « Les Petits Pieds de Ruelle » aux conditions et modalités décrites dans la présente convention annexée.

Pour ce faire, Monsieur le maire propose à l'assemblée :

- De l'autoriser à signer la convention d'Accompagnement Santé Partagé (ASP) ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- De l'autoriser à signer tout document afférent à ce dossier.

La commission « Personnel, Finances et Intercommunalités », réunie le 10 mars 2025, a examiné le dossier. »

Explications du groupe majoritaire : Madame Malmanche qui était directrice de la crèche jusqu'à l'ouverture de la nouvelle crèche en août dernier et qui avait accepté de passer sur un poste de directrice adjointe, part à la retraite le 1^{er} avril 2025. Un recrutement pour le poste de directrice adjointe va être réalisé.

Question du groupe minoritaire : Combien y-a-t'il d'hommes qui sont candidats ?

Réponse du groupe majoritaire : Aucun.

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'Accompagnement Santé Partagé (ASP) ;**
- **Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants ;**
- **Autorise Monsieur le maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

.....

**16 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN EMPLOI STATUTAIRE :
FILIERE TECHNIQUE – CATEGORIE C – ADJOINT TECHNIQUE – TEMPS COMPLET**

Exposé :

« Monsieur le maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu du besoin constaté au service « qualité des espaces publics » pour occuper la fonction d'agent technique, il convient de créer un poste.

Pour ce faire, Monsieur le maire propose à l'assemblée :

- De créer un emploi au grade d'adjoint technique, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2025 ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- De l'autoriser à signer tout document afférent à ce dossier.

Cet emploi devra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.

La commission « Personnel, Finances et Intercommunalités », réunie le 10 mars 2025, a examiné le dossier. »

Aucune remarque.

Délibéré :

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1,

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- *Décide de créer un emploi au grade d'adjoint technique, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2025 ;*
- *Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants ;*
- *Autorise Monsieur le maire à signer tout document afférent à ce dossier.*

Cet emploi devra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.

.....

17 – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET (supérieur à 10% du temps de travail) ET CREATION DE L'EMPLOI A TEMPS COMPLET

Exposé :

« Monsieur le maire informe l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet 28/35^{ème} afin de nommer cheffe d'équipe à temps complet l'agente référente des agents d'animation et agente périscolaire.

Monsieur le maire propose :

- *D'augmenter le temps de travail de l'agent,*
- *De créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à partir du 1^{er} avril 2025,*
- *De modifier le tableau des emplois,*
- *D'inscrire au budget les crédits correspondants.*

La commission « Personnel, Finances et Intercommunalités », réunie le 10 mars 2025, a examiné le dossier. »

Aucune remarque.

Délibéré :

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L542-2 et L542-3,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 17 février 2025,

Vu le tableau des emplois,

Considérant qu'il convient de nommer cheffe d'équipe à temps complet l'agente référente des agents d'animation et agente périscolaire, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au – delà de 10% la durée initiale de l'emploi,

Considérant qu'en application des articles L542-2 et L542-3 du Code Général de la Fonction Publique, il convient de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} avril 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'augmenter le temps de travail de l'agent,**
- **de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à partir du 1^{er} avril 2025,**
- **de modifier le tableau des emplois,**
- **d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

.....

17 – RECRUTEMENT D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Exposé :

« Monsieur le maire expose que l'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le fait de verser un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée en partie en entreprise et pour partie en centre de formation. L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation à travailler pour cet employeur durant la durée du contrat et à suivre cette formation.

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

Considérant que ce dispositif peut être ouvert, sous condition et par exception, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personnes dont la qualité de travailleur handicapé est reconnue, personne qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme notamment).

S'agissant de la commune, l'apprentissage pourrait concerner le Pôle « Services à la population et actions sociales », pour la préparation d'un titre professionnel Secrétaire Assistant – option Mairie (diplôme de niveau 4) à compter du 1^{er} avril 2025 pour une durée de 2 ans, à hauteur de 17,50 heures par semaine (17.5/35^{ème}).

La rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le cycle de formation qu'il poursuit.

Monsieur le maire propose à l'assemblée :

- *De recourir à un contrat d'apprentissage au Pôle « Services à la population et actions sociales » pour la préparation d'un titre professionnel Secrétaire Assistant – option Mairie (diplôme de niveau 4) à compter du 1^{er} avril 2025 pour une durée de 2 ans à hauteur de 17,5 heures par semaine (17,5/35^{ème}) ;*
- *De créer au 1^{er} avril 2025, 1 poste d'apprenti pour une durée de deux ans ;*
- *D'inscrire des crédits nécessaires au budget communal 2025 (chapitre 012) ;*
- *D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dispositif (notamment le contrat d'apprentissage, la convention avec le centre de formation et les demandes d'aides relatives à ce contrat).*

La commission « Personnel, Finances et Intercommunalités », réunie le 10 mars 2025, a examiné le dossier. »

Aucune remarque.

Délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L.424-1,

Vu le code du travail, et en particulier les articles L. 6222-1 et suivants, et L.6277-1 à L.6227-12 et D.6271-1 à D.62375-5,

Vu le décret n° 2022-280 du 28 février 2022 déterminant les conditions de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,

Vu la circulaire ministérielle Nor RDFS1507087C du 08 avril 2015 relative à la mise en œuvre dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 17 février 2025,

Considérant le bien fondé de recourir à l'apprentissage,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Décide de recourir à un contrat d'apprentissage au Pôle « Services à la population et actions sociales » pour la préparation d'un titre professionnel Secrétaire Assistant – option Mairie (diplôme de niveau 4) à compter du 1^{er} avril 2025 pour une durée de 2 ans à hauteur de 17,5 heures par semaine (17,5/35^{ème}) ;*
- Décide de créer au 1^{er} avril 2025, 1 poste d'apprenti pour une durée de deux ans ;*
- Décide d'inscrire des crédits nécessaires au budget communal 2025 (chapitre 012) ;*
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dispositif (notamment le contrat d'apprentissage, la convention avec le centre de formation et les demandes d'aides relatives à ce contrat).*

.....

19 - QUESTIONS DIVERSES.

1 – Monsieur Mérine présente les résultats du téléthon 2024. Les bénévoles remercient les élus ainsi que le personnel communal qui ont contribué à cette belle réussite. Le chiffre total récolté est de 36 250 € que nous avons adressé à l'AFM. Ce chiffre a augmenté de 7 % par rapport à 2023. C'est la plus grosse recette de la Charente. Les résultats définitifs pour la Charente seront communiqués fin mars. Merci à toutes et tous.

2 – Zoom sur le programme culturel. Madame Dezier rappelle que samedi dernier, le carnaval de la ville s'est déroulé en collaboration avec les APE. C'était un super après-midi malgré le froid et la pluie. Il y a eu beaucoup de déguisements. Les agents se sont très bien impliqués. Il y avait des déguisements géants, des mascottes. Ce fut un après-midi réussi avec la boum à l'école qui s'est bien terminée.

Il y a eu aussi une soirée solidaire avec l'association AHVEC. Ils nous ont offert un concert « pop-rock ». Il y avait environ 80 personnes. Je sais qu'il y avait du rugby à la télévision. Tout le monde ne regarde pas le rugby. C'est dommage que sur une ville de 7500 habitants il n'y ait pas plus de 80 personnes. C'est dommage sur une soirée solidaire.

Du 27 au 29 mars, au centre culturel, nous avons notre traditionnel festival livre jeunesse. Des journées qui sont organisées pour les écoles, avec les enseignants, mais il est ouvert à tous parce que le développement de la lecture est très important.

Le prochain programme arrive bientôt dans vos boîtes aux lettres. Je vous en reparlerai la prochaine fois. Je dois mener, de la part des agents, un appel à candidature pour la fête de la ville que nous organisons chaque année fin juin. Donc, cette année, c'est le 28 juin et le thème est : « Il était une fois dans Ruelle » et nous avons besoin de figurants.

Tout le monde devra être déguisé de toute façon. Mais nous avons néanmoins besoin de douze figurants. C'est sur le thème western. Si vous êtes d'accord, rapprochez-vous de Charlène

Le mois dernier, deux spectacles ont rempli le théâtre.

3 – Patrick Delage pour le sport : L'olympisme perdure à Ruelle même après 2024. Il y aura une semaine post-olympique qui commencera le 31 mars. Nous allons recevoir 4 classes de Robert Doisneau et 2 classes de Jean Moulin lors de la visite de notre ambassadrice, Julie Chupin, archère paralympique. Elle réalisera une conférence qui nous parlera de tir

à l'arc. Elle expliquera ce qu'est le tir à l'arc. Cela va se poursuivre dans les classes avec différentes animations : tir à l'arc, football, hand, basket, judo..... Merci à Jérémy Vrillaud pour son travail.

.....

Fait et délibéré, le présent procès-verbal, en la mairie, le dix-sept mars deux mil vingt-cinq.

M. Alderson
Benoit
Ziaouf
T. W.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
 SOC ANNOULHE
 40000 ANNOULHE
 Date édition : 31/01/2025
 Compte : 0272011

IMPRIMANT SOCIÉTÉ 40000
 7^{ème} de BRET 3316031700010

RUELLE SUR TOUVRE
 BUDGET PRINCIPAL
 COMPTE DE GESTION
 EXERCICE 2024

Prénoms

PAR LES(S) CHEF(S) DE
 M DAVID BERNAUD

ÉTAT RÉVISÉ AU COMPTÉ DE LA GESTION
 DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

Population 7549
 Rattachement 003
 Voté par le Maire avec rat. conseil.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1^{ère} PARTIE Situation patrimoniale 3
 1. Bilan synthétique Etat 1-1 3
 2. Bilan Etat 1-2 5
 2.1. Bilan Actif Etat 1-2-1 5
 2.2. Bilan Passif Etat 1-2-2 5
 3. Compte de résultat administratif Etat 1-3 9
 4. Compte de résultat Etat 1-4 11
 5. Annexe 13
 6. État des opérations pour compte de tiers 14
 2^{ème} PARTIE : Exécution budgétaire 16
 1. Répartition budgétaire de l'exercice Etat 11-1 16
 2. Répartition d'engagement Etat 11-2 18
 3. État de consommation des crédits Etat 11-3 19
 4. État de réalisation des opérations Etat 11-4 21
 3^{ème} PARTIE : Comptabilité des tiers et valeurs 24
 1. Balance des comptes Etat 111-1 24
 2. Situation des valeurs incertaines Etat 111-2 26
 4^{ème} PARTIE : Page des signatures 27

Etat : 1-1
 01683

SOC ANNOULHE

RUELLE SUR TOUVRE

BILAN (en Euros)

ACTIF	VOUE	MONT	Exercice 2021		Exercice 2024	
			AMORTISSEMENTS ET DÉVALUATIONS	NET	AMORTISSEMENTS ET DÉVALUATIONS	NET
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles (actives)		1 482 283,43	393 456,91	1 088 826,52	1 088 826,52	
Calculations d'investissement vendues		418 800,00	187 452,15	231 347,85	187 452,15	
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Immobilisations corporelles		2 358 318,23	327 816,42	2 030 501,81	2 030 501,81	
Terrains		21 702 748,54	21 377,92	21 684 370,62	21 684 370,62	
Constructions		19 398 048,96	22 422,02	19 375 626,94	19 375 626,94	
Réseaux et installations de voirie		820 128,79	181,98	819 946,81	819 946,81	
Réseaux divers		746 977,64	572 244,75	174 732,89	174 732,89	
Installations techniques, agencements et matériels						
Immobilisations liées au fonctionnement		2 866 438,22	328 364,42	2 538 073,80	2 538 073,80	
Autres		4 395 341,91	4 395 341,91	2 487 241,91	2 487 241,91	
Immobilisations corporelles en cours		1 343 944,71	1 343 944,71	1 147 944,71	1 147 944,71	
Immobilisations corporelles en cours à disposition ou affectées						
Immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		59 427 389,33	4 864 811,13	54 562 578,20	54 562 578,20	

ÉTAT 1-2
 01683

SOC ANNOULHE

RUELLE SUR TOUVRE

BILAN SYNTHÉTIQUE

(En Milliers d'Euros)

4000 - RUELLE SUR TOUVRE		PSE	PSE		Exercice 2024
ACTIF	ACTIF		ACTIF	PSE	
Immobilisations incorporelles (actives)		1 482,28		1 088,83	1 088,83
Calculations d'investissement vendues		418,80		231,35	187,45
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Terrains		21 702,75		21 684,37	21 684,37
Constructions		19 398,05		19 375,63	19 375,63
Réseaux et installations de voirie		820,13		819,95	819,95
Réseaux divers		746,98		174,73	174,73
Installations techniques, agencements et matériels					
Immobilisations liées au fonctionnement		2 866,44		2 538,08	2 538,08
Autres		4 395,34		2 487,24	2 487,24
Immobilisations corporelles en cours		1 343,94		1 147,94	1 147,94
Immobilisations corporelles en cours à disposition ou affectées					
Immobilisations financières					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		59 427,39		4 864,81	4 864,81
ACTIF CIRCULANT					
Caisses					
Prévisions					
Chèques constatés d'émission					
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
Immobilisations corporelles en cours à disposition ou affectées					
Immobilisations financières					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)					
Comp. de réconciliation (III)					
État de conservation (IV)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		59 427,39		4 864,81	4 864,81

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

Etat : 1-2
 01683

SOC ANNOULHE

RUELLE SUR TOUVRE

BILAN (en Euros)

ACTIF	VOUE	MONT	Exercice 2021		Exercice 2024	
			AMORTISSEMENTS ET DÉVALUATIONS	NET	AMORTISSEMENTS ET DÉVALUATIONS	NET
ACTIF CIRCULANT						
Caisses						
Prévisions						
Chèques sur les unités publiques, des organismes administratifs et les communes		174 777,43		174 777,43	174 777,43	
Chèques sur les collectivités et communes		14 820,34	14 820,34	14 820,34	14 820,34	
Autres						
Immobilisations corporelles en cours						
Immobilisations corporelles en cours à disposition ou affectées						
Immobilisations financières						
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)		193 600,81	14 820,34	178 780,47	178 780,47	
ACTIF CIRCULANT (I)		193 600,81	14 820,34	178 780,47	178 780,47	
COMPTES DE RÉGULARISATION (III) (IV)						
État de conservation (IV)						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		59 427,39	4 864,81	54 562,58	54 562,58	

COMpte DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

Table with 5 columns: POSTES, MOYS, Exercice 2024, Exercice 2023, Variation. Rows include: PRODUITS DES PRELEVEMENTS, PRODUITS DES CONTRIBUTIONS, PRODUITS DES PRELEVEMENTS SUR LES REVENUS, CHARGES D'AMORTISSEMENT, etc.

COMpte DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

Table with 5 columns: POSTES, MOYS, Exercice 2024, Exercice 2023, Variation. Rows include: Dons autres organismes publics, Charges déduites de la liste ou feu de la parcelle de la collectivité, Autres charges, etc.

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2024

Table with 6 columns: Opérations pour le compte de tiers, Balance d'entrée, Balance de sortie, Dépenses de l'exercice, Recettes de l'exercice, Balance d'entrée, Balance de sortie.

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2024

Table with 6 columns: Opérations pour le compte de tiers, Balance d'entrée, Balance de sortie, Dépenses de l'exercice, Recettes de l'exercice, Balance d'entrée, Balance de sortie.

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2024

4000 - BUREAU DES TRAVAUX	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS
RECETTES					
Prévisions budgétaires totales (a)	8 420 000,00	8 341 000,00	18 281 550,40		
Virements de recettes (b)	7 435 646,34	6 475 375,41	18 770 421,94		
Réductions de titres (c)	2 430,50	100 400,12	102 830,62		
Recettes nettes (d = a + b - c)	1 022 923,26	6 485 725,29	18 581 724,72		
DEPENSES					
Associations budgétaires totales (e)	3 420 000,00	3 341 500,00	18 581 500,00		
Membres Aides (f)	4 512 670,10	4 053 070,48	14 540 250,78		
Associations de mandats (g)		67 329,18	67 329,18		
Immunes nettes (h = e + f - g)	4 512 670,10	4 047 937,25	14 540 000,63		
RESULTEUR DE L'EXERCICE					
(d - h) budgétaire	579 344,46		1 041 724,09		
(d - h) effectif		441 713,34		1 041 724,09	

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non
personnalisés

Exercice 2024

4000 - BUREAU DES TRAVAUX	IMPUTATION A LA COTEUR DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART APPROXIMATIVE A L'INVESTISSEMENT A L'EXERCICE 2024	EXERCICE DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERTS DE DIFFERENTIAL DE REPARTITION PAR OPERATION D'UNIFORMISATION DES PRODUITS	REMOISE DE COTEUR DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-1 123 849,24	1 480 149,23	579 945,46		-141 521,88
Fonctionnement	2 044 389,25	1 480 149,23	441 779,24		1 024 033,76
TOTAL I	920 539,01	3 960 298,46	1 020 724,70		882 511,88
II - Budget des services à caractère administratif					
40001 - SA DU MAIRIE CENTRALE					
Investissement	-1 154 437,01		-18 735,20		-1 154 437,01
Fonctionnement	-18 284,88		-18 735,20		-18 284,88
TOTAL II	-1 172 721,89		-37 470,40		-1 172 721,89
III - Budget des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-1 172 721,89	3 960 298,46	983 254,30		882 511,88

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Exercice 2024

4000 - BUREAU DES TRAVAUX	N° chapitre ou article (selon le schéma de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décréments modificatifs	Total prévisions	Solde prévisionnel
	16	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	17	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	18	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	19	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	20	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	21	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	22	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	23	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	24	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	25	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	26	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	27	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	28	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	29	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	30	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	31	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	32	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	33	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	34	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	35	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	36	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	37	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	38	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	39	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	40	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	41	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	42	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	43	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	44	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	45	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	46	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	47	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	48	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	49	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	50	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	51	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	52	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	53	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	54	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	55	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	56	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	57	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	58	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	59	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	60	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	61	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	62	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	63	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	64	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	65	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	66	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	67	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	68	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	69	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	70	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	71	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	72	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	73	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	74	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	75	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	76	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	77	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	78	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	79	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	80	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	81	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	82	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	83	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	84	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	85	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	86	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	87	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	88	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	89	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	90	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	91	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	92	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	93	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	94	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	95	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	96	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	97	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	98	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	99	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	100	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	101	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	102	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	103	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	104	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	105	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	106	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	107	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	108	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	109	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	110	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	111	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	112	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	113	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	114	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	115	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	116	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	117	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	118	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	119	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	120	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	0,00
	121	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	470 719,25		470 719,25	0,00
	122	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	44 736,40		44 736,40	0,00
	123	OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN	426 000,00		426 000,00	

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

Table with 5 columns: N° chapitre ou article, Titulaire, Budget primitif, Décision modificative, Total provisions. Rows include '10' (TOTAL) and '11' (TOTAL) with sub-rows for '111' and '112'.

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

Table with 6 columns: N° chapitre ou article, Total provisions, Dotations, Amortissements, Recettes nettes, Solde provisions/realisations. Rows include '10' (TOTAL) and '11' (TOTAL) with sub-rows for '111' and '112'.

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Table with 5 columns: N° chapitre ou article, Titulaire, Budget primitif, Décision modificative, Total provisions. Rows include '11' (TOTAL) and '12' (TOTAL) with sub-rows for '121' and '122'.

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Table with 6 columns: N° chapitre ou article, Total provisions, Dotations, Amortissements, Dépenses nettes, Solde provisions/realisations. Rows include '11' (TOTAL) and '12' (TOTAL) with sub-rows for '121' and '122'.

ÉTAT DE CONSOMMATION DE CRÉDITS
SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Table with 5 columns: N° chapitre et article, Intitulé, Budget primitif, Décisions modificatives, Total prévisions. Rows include 'Produits des services du domaine et ventes diverses', 'Dotations de participation', 'Autres produits de gestion courante', and 'Recettes de fonctionnement'.

ÉTAT DE CONSOMMATION DE CRÉDITS
SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Table with 6 columns: N° chapitre et article, Total prévisions, Dotations, Admissions, Recettes nettes, Solde prévisions/réalisations. Rows include 'Produits des services du domaine et ventes diverses', 'Dotations de participation', 'Autres produits de gestion courante', and 'Recettes de fonctionnement'.

État de réalisation des opérations
SECTION DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Table with 5 columns: N° Chapitre et Article, Intitulé, Budget, Réalisations, Dépenses nettes. Rows include 'Dépense de fonctionnement', 'Travaux de construction', 'Travaux de maintenance', 'Travaux de réparation', and 'Travaux de réfection'.

État de réalisation des opérations
SECTION DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Table with 6 columns: N° Chapitre et Article, Intitulé, Budget, Réalisations, Dépenses nettes, Solde. Rows include 'Dépense de fonctionnement', 'Travaux de construction', 'Travaux de maintenance', 'Travaux de réparation', and 'Travaux de réfection'.

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

Table with columns: Compte, Libellé de compte, Débit, Crédit, Total, Débit, Crédit. Rows include various financial accounts like 'Capital', 'Réserves', 'Provisions', 'Comptes d'attente', etc.

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

Table with columns: Compte, Libellé de compte, Débit, Crédit, Total, Débit, Crédit. Rows include various financial accounts like 'Capital', 'Réserves', 'Provisions', 'Comptes d'attente', etc.

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

Table with columns: Compte, Libellé de compte, Débit, Crédit, Total, Débit, Crédit. Rows include various financial accounts like 'Capital', 'Réserves', 'Provisions', 'Comptes d'attente', etc.

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

Table with columns: Compte, Libellé de compte, Débit, Crédit, Total, Débit, Crédit. Rows include various financial accounts like 'Capital', 'Réserves', 'Provisions', 'Comptes d'attente', etc.

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

Table with columns: Numéro de compte, Libellé de compte, Balance d'ouverture (Débit, Crédit), Opérations (Débit, Crédit), Total (Débit, Crédit), Solde (Débit, Crédit). Rows include various account types like 'Frais de gestion', 'Frais de fonctionnement', etc.

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

Table with columns: Numéro de compte, Libellé de compte, Balance d'ouverture (Débit, Crédit), Opérations (Débit, Crédit), Total (Débit, Crédit), Solde (Débit, Crédit). Rows include various account types like 'Frais de gestion', 'Frais de fonctionnement', etc.

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

Table with columns: Numéro de compte, Libellé de compte, Balance d'ouverture (Débit, Crédit), Opérations (Débit, Crédit), Total (Débit, Crédit), Solde (Débit, Crédit). Rows include various account types like 'Frais de gestion', 'Frais de fonctionnement', etc.

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

Table with columns: Numéro de compte, Libellé de compte, Balance d'ouverture (Débit, Crédit), Opérations (Débit, Crédit), Total (Débit, Crédit), Solde (Débit, Crédit). Rows include various account types like 'Frais de gestion', 'Frais de fonctionnement', etc.

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

Table with columns: Libellé de compte, Balance d'ouverture, Régularisations, Total, Solde. Rows include various account types like 'Régularisations', 'Produits', 'Charges', 'Dotations', etc.

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

Table with columns: Libellé de compte, Balance d'ouverture, Régularisations, Total, Solde. Rows include various account types like 'Régularisations', 'Produits', 'Charges', 'Dotations', etc.

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

Table with columns: Libellé de compte, Balance d'ouverture, Régularisations, Total, Solde. Rows include various account types like 'Régularisations', 'Produits', 'Charges', 'Dotations', etc.

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

Table with columns: Libellé de compte, Balance d'ouverture, Régularisations, Total, Solde. Rows include various account types like 'Régularisations', 'Produits', 'Charges', 'Dotations', etc.

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

4000 - BUELLE SUR TOUVRE

Exercice 2024

Table with columns: Numéro de compte, Libellé de compte, Balance d'entrée (Débit, Crédit), Régularisations (Débit, Crédit), Total (Débit, Crédit), Solde (Débit, Crédit). Rows include various account types like 'Autres dépenses', 'Produits', 'Charges', etc.

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

4000 - BUELLE SUR TOUVRE

Exercice 2024

Table with columns: Numéro de compte, Libellé de compte, Balance d'entrée (Débit, Crédit), Régularisations (Débit, Crédit), Total (Débit, Crédit), Solde (Débit, Crédit). Rows include various account types like 'Autres dépenses', 'Produits', 'Charges', etc.

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

4000 - BUELLE SUR TOUVRE

Exercice 2024

Table with columns: Numéro de compte, Libellé de compte, Balance d'entrée (Débit, Crédit), Régularisations (Débit, Crédit), Total (Débit, Crédit), Solde (Débit, Crédit). Rows include various account types like 'Autres dépenses', 'Produits', 'Charges', etc.

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

4000 - BUELLE SUR TOUVRE

Exercice 2024

Table with columns: Numéro de compte, Libellé de compte, Balance d'entrée (Débit, Crédit), Régularisations (Débit, Crédit), Total (Débit, Crédit), Solde (Débit, Crédit). Rows include various account types like 'Autres dépenses', 'Produits', 'Charges', etc.

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

Table with columns: Libellé de compte, Débit, Crédit, Débit, Crédit, Débit, Crédit, Débit, Crédit, Débit, Crédit. Rows include various account types like 'Autre personnel', 'Autres honoraires', 'Autres Total compte', etc.

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

Table with columns: Libellé de compte, Débit, Crédit, Débit, Crédit, Débit, Crédit, Débit, Crédit, Débit, Crédit. Rows include 'Autre Total compte', 'Autres honoraires', 'Autres Total compte', etc.

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

Table with columns: Libellé de compte, Débit, Crédit, Débit, Crédit, Débit, Crédit, Débit, Crédit, Débit, Crédit. Rows include 'Autre Total compte', 'Autres honoraires', 'Autres Total compte', etc.

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

Table with columns: Libellé de compte, Débit, Crédit, Débit, Crédit, Débit, Crédit, Débit, Crédit, Débit, Crédit. Rows include 'Autre Total compte', 'Autres honoraires', 'Autres Total compte', etc.

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

41860 - BUILLE SUR TOUVRE

Exercice 2024

Table with columns: Libellé de compte, Débit, Crédit, Débit, Crédit, Débit, Crédit, Débit, Crédit, Débit, Crédit. Rows include various account types like 'Capital', 'Réserves', 'Provisions', 'Dotations', etc.

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

41860 - BUILLE SUR TOUVRE

Exercice 2024

Table with columns: Libellé de compte, Débit, Crédit, Débit, Crédit, Débit, Crédit, Débit, Crédit, Débit, Crédit. Rows include 'Total décaissé', 'Autres', 'Dotations', 'Provisions', etc.

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

41860 - BUILLE SUR TOUVRE

Exercice 2024

Table with columns: Libellé de compte, Débit, Crédit, Débit, Crédit, Débit, Crédit, Débit, Crédit, Débit, Crédit. Rows include 'Total décaissé', 'Autres', 'Dotations', 'Provisions', etc.

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

41860 - BUILLE SUR TOUVRE

Exercice 2024

Table with columns: Libellé de compte, Débit, Crédit, Débit, Crédit, Débit, Crédit, Débit, Crédit, Débit, Crédit. Rows include 'Total décaissé', 'Autres', 'Dotations', 'Provisions', etc.

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

4000 - BULLETS SUR TOUVRES Exercice 2024

N° de compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Débit		Crédit		Total		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2100	2100										
2101	2101										
2102	2102										
2103	2103										
2104	2104										
2105	2105										
2106	2106										
2107	2107										
2108	2108										
2109	2109										
2110	2110										
2111	2111										
2112	2112										
2113	2113										
2114	2114										
2115	2115										
2116	2116										
2117	2117										
2118	2118										
2119	2119										
2120	2120										
2121	2121										
2122	2122										
2123	2123										
2124	2124										
2125	2125										
2126	2126										
2127	2127										
2128	2128										
2129	2129										
2130	2130										
2131	2131										
2132	2132										
2133	2133										
2134	2134										
2135	2135										
2136	2136										
2137	2137										
2138	2138										
2139	2139										
2140	2140										
2141	2141										
2142	2142										
2143	2143										
2144	2144										
2145	2145										
2146	2146										
2147	2147										
2148	2148										
2149	2149										
2150	2150										
2151	2151										
2152	2152										
2153	2153										
2154	2154										
2155	2155										
2156	2156										
2157	2157										
2158	2158										
2159	2159										
2160	2160										
2161	2161										
2162	2162										
2163	2163										
2164	2164										
2165	2165										
2166	2166										
2167	2167										
2168	2168										
2169	2169										
2170	2170										
2171	2171										
2172	2172										
2173	2173										
2174	2174										
2175	2175										
2176	2176										
2177	2177										
2178	2178										
2179	2179										
2180	2180										
2181	2181										
2182	2182										
2183	2183										
2184	2184										
2185	2185										
2186	2186										
2187	2187										
2188	2188										
2189	2189										
2190	2190										
2191	2191										
2192	2192										
2193	2193										
2194	2194										
2195	2195										
2196	2196										
2197	2197										
2198	2198										
2199	2199										
2200	2200										
2201	2201										
2202	2202										
2203	2203										
2204	2204										
2205	2205										
2206	2206										
2207	2207										
2208	2208										
2209	2209										
2210	2210										
2211	2211										
2212	2212										
2213	2213										
2214	2214										
2215	2215										
2216	2216										
2217	2217										
2218	2218										
2219	2219										
2220	2220										
2221	2221										
2222	2222										
2223	2223										
2224	2224										
2225	2225										
2226	2226										
2227	2227										
2228	2228										
2229	2229										
2230	2230										
2231	2231										
2232	2232										
2233	2233										
2234	2234										
2235	2235										
2236	2236										
2237	2237										
2238	2238										
2239	2239										
2240	2240										
2241	2241										
2242	2242										
2243	2243										
2244	2244										
2245	2245										
2246	2246										
2247	2247										
2248	2248										
2249	2249										
2250	2250										
2251	2251										
2252	2252										
2253	2253										
2254	2254										

Page des signatures

4100 - SUELLA SUR TUNIS

Exercice 2011

Tu es certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats

A SUELLA SUR TUNIS, le 16/02/2012

DESIGNEMENT

SAÏED MAMMACH (181018100-4), Responsable des Finances Publiques

Le comptable désigné affirme véritablement, sous les peines de droit, le présent compte

La comptabilité effectuée au cours et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SUELLA SUR TUNIS pendant l'exercice 2011 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A ANKRAHAK, le 15/02/2012

Signature (181018100-4), Responsable principal des Finances Publiques

Tu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte donne le montant des titres à recevoir et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été validé le 17/01/2012 par l'organe délégué:

A SUELLA SUR TUNIS, le 16/02/2012

Signature (181018100-4), le Maire

Annexe n° 02

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
 SOC ANNOULÉES
 N° COUVERT 0100
 Date édition : 12/02/2025
 Couvert : 0011212

IDENTIFIANT BUDGET 40001
 N° de BILAN 2 : 00121700123

PLAQUEAU

ZA DU MAINE GAGNAUD RUELLA BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2024

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
 N DAVID BERNARD

ATMPT EXERCÉ AU COURS DE LA SESSION
 DU 01/02/2024 AU 19/02/2025

Population 1533
 Démographie 913
 Voix par habitant avec et sans

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	3
2 Bilan	5
2.1 Bilan Actif	5
2.2 Bilan Passif	5
3 Compte de résultat synthétique	5
4 Compte de résultat	5
5 ANNEXE	13
6 État des opérations pour compte de tiers	13
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Répartition budgétaire de l'exercice	16
2 Répartition d'exécution	16
3 État de consommation des crédits	19
4 État de réalisation des opérations	23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	27
1 Balance des comptes	27
2 Situation des valeurs transactionnelles	33
ANNEXE PARTIE - Page des signatures	33

ETAT : 1-1
 010003

BILAN (en Euros)

ACTIF	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
ACTIF CIRCULANT				
Trésorerie				
Crédits				
Autres				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (11)				
ACTIF NON CIRCULANT				
Immobilisations financières				
Autres				
TOTAL ACTIF NON CIRCULANT (12)				
TOTAL ACTIF (13)				
PASSIF				
Provisions				
Autres				
TOTAL PASSIF (14)				
TOTAL BILAN (15 = 11 + 12 = 13 = 14)				

ETAT : 2-1
 010003

BILAN (en Euros)

ACTIF	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
ACTIF CIRCULANT				
Trésorerie				
Crédits				
Autres				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (11)				
ACTIF NON CIRCULANT				
Immobilisations financières				
Autres				
TOTAL ACTIF NON CIRCULANT (12)				
TOTAL ACTIF (13)				
PASSIF				
Provisions				
Autres				
TOTAL PASSIF (14)				
TOTAL BILAN (15 = 11 + 12 = 13 = 14)				

47

47

BILAN (en Euros)

4001 - SA DU MAIRE GRANDD RUELLE	Exercice 2024		Exercice 2023	
	MOYEN			
FONDS PROPRES ET PASSIF				
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ				
Dotations				
Fonds globaux				
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT				
Rattachées à un actif immobilisable				
Rattachées à un actif non immobilisable				
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS				
RENTES A MOYEN				
RENTES DE L'EXERCICE		88 104,81		9 079,04
RENTES DE L'EXERCICE		88 104,81		9 079,04
DROITS DE CONCOURS ET DE L'APPREMOY				
DROITS DE L'APPREMOY ET DU REMPLISSANT				
TOTAL FONDS PROPRES (I)		88 104,81		9 079,04

BILAN (en Euros)

4001 - SA DU MAIRE GRANDD RUELLE	Exercice 2024		Exercice 2023	
	MOYEN			
FONDS PROPRES ET PASSIF				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR RISQUES				
PROVISIONS POUR CHARGES				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (I)				
ACTIF FINANCIER				
REPORTS QUALIFICATIFS				
REPORTS RATTACHÉS A UN ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT				
ACTIF FINANCIER ET AUTRES MOUVANTS				
TOTAL ACTIF FINANCIER (II)				
ACTES NON FINANCIERS				
Dettes courantes et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Avances et acomptes reçus				10 044,41
Dettes d'investissement à des opérations pour compte de tiers				
Fonds prêtés par la collectivité				
Dettes sur budget annexes		1 224 129,47		1 165 391,57
Autres dettes non financières				
ACTES NON FINANCIERS D'AVANCE				
TOTAL ACTES NON FINANCIERS (III)		1 224 129,47		1 165 391,57
TOTAL ACTIF (I + II + III)		1 312 134,28		1 174 470,61
ACTES FINANCIERS DE TRÉSORERIE PASSIVE				
TOTAL PASSIF (I)				
TOTAL PASSIF (I) = (I + II + III)		1 312 134,28		1 174 470,61
COMPTES DE RÉCAPITULATION (IV)				
TOTAL (TOTAL I + TOTAL II)		1 312 134,28		1 174 470,61

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024
En Milliers d'Euros

4001 - SA DU MAIRE GRANDD RUELLE	Exercice 2024		Exercice 2023	
	MOYEN			
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS DES CONTRATS DE TRAVAIL (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'Etat				
Participations				
Compensation, autres attributions et autres participations				
Dotations de l'Etat				
Impôts et taxes				
PRODUITS DES CONTRATS DE TRAVAIL				
Ventes de biens ou prestations de services				
Produits des casinos d'office				
Autres produits de gestion				
Production rattachée et immobilisée				
PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des autres valeurs de réserves				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		2,95		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Charges de personnel				
Indemnités des élus (et annexes du CEIS)				
Autres charges de fonctionnement identifiées par les créances irrécouvrables				
Impôts et taxes				
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions				
Autres autres comptes des éléments d'actif cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des autres valeurs de réserves				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)				

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024
En Milliers d'Euros

4001 - SA DU MAIRE GRANDD RUELLE	Exercice 2024		Exercice 2023	
	MOYEN			
CHARGES D'INTERVENIR				
Dispositif d'intervention pour compte propre				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENIR (III)				
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		2,95		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (V)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERES NETS (VI = V - VI)		11,49		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VII = IV + VI)		14,44		

COMpte DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

Table with 5 columns: POSTES, Exercice 2024, Exercice 2023, and Variations. Rows include PRODUITS DE FONCTIONNEMENT, CHARGES DE FONCTIONNEMENT, and CHARGES D'ENTRETIEN.

COMpte DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

Table with 5 columns: POSTES, Exercice 2024, Exercice 2023, and Variations. Rows include CHARGES MOYENNES ORGANISME PUBLICS, CHARGES SPECIQUES DE LA MIEN ET DE LA GARANTIE DE LA COLLECTIVITE, and CHARGES FINANCIERES.

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2024

Table with 6 columns: Opérations pour le compte de tiers, Balance d'entrée, Balance de sortie, Débit de l'exercice, Crédit de l'exercice, Solde débiteur, Solde créditeur.

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2024

Table with 6 columns: Opérations pour le compte de tiers, Balance d'entrée, Balance de sortie, Débit de l'exercice, Crédit de l'exercice, Solde débiteur, Solde créditeur.

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2024

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
Prévisions budgétaires initiales (a)		2 114 437,01		2 114 437,01		4 228 874,02
Tillets de recette de la (b)		0 000,00		0 000,00		0 000,00
Réductions de titres (c)		0 000,00		0 000,00		0 000,00
Recettes nettes (d = a - c)		2 114 437,01		2 114 437,01		4 228 874,02
DEPENSES						
Autorisations budgétaires totales (e)		1 154 437,01		1 154 437,01		2 308 874,02
Montants de la (f)		1 154 437,01		1 154 437,01		2 308 874,02
Annulations de mandats (g)		0 000,00		0 000,00		0 000,00
Engagements (h = f - g)		1 154 437,01		1 154 437,01		2 308 874,02
RÉSULTAT DE L'EXERCICE						
(d - h) Excédent		0 000,00		0 000,00		0 000,00
(e - g) Déficit		0 000,00		0 000,00		0 000,00

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Exercice 2024

40001 - EA DU MAIRE GAGNARD BUELLÉ	RÉFÉRENCE À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2023)	FAITS APPROUVÉS À L'INVESTISSEMENT, FONCTIONNEMENT, 2024	PÉRIODE DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERTS DE FONCTIONNEMENT OU TRAVAUX PAR OPÉRATION D'UNITE NON PERSONNALISÉS	BILAN DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024	
					ACTIF	PASSIF
I - Budget principal						
Fonctionnement						
Fonctionnement						
TOTAL I						
II - Budget des services à caractère administratif						
EA DU MAIRE GAGNARD BUELLÉ						
Fonctionnement						
Fonctionnement						
Sous-TOTAL						
III - Budget des services à caractère industriel et commercial						
TOTAL III						
TOTAL I + II + III						

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le système de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décisions modificatives	Total prévisions	
				1	2
401	SOLDES D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 154 437,01		1 154 437,01	
	TOTAL GÉNÉRAL	1 154 437,01		1 154 437,01	

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le système de vote)	Total prévisions	Engagements	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/engagements	
					3	4
401	1 154 437,01				1 154 437,01	
	TOTAL GÉNÉRAL	1 154 437,01			1 154 437,01	

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

4001 - SA DU MAIRE GABRIEL BUELLA		Exercice 2024		
N° chapitre ou article (selon le schéma de vote)	Initialisé	Budget primitif 1	Dotation modificative 2	Total prévisionnel 3 = 1 + 2
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRAVAIL ENTRE SECTIONS	1 154 437,01		1 154 437,01
	TOTAL	1 154 437,01		1 154 437,01
	TOTAL GÉNÉRAL	1 154 437,01		1 154 437,01

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

4001 - SA DU MAIRE GABRIEL BUELLA		Exercice 2024				
N° chapitre ou article (selon le schéma de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Annulations 4	Annulations 5	Restes à payer 6 = 3 - 4 - 5	Saldo prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6	
040	1 154 437,01				1 154 437,01	
	TOTAL	1 154 437,01			1 154 437,01	
	TOTAL GÉNÉRAL	1 154 437,01			1 154 437,01	

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

4001 - SA DU MAIRE GABRIEL BUELLA		Exercice 2024		
N° chapitre ou article (selon le schéma de vote)	Initialisé	Budget primitif 1	Dotation modificative 2	Total prévisionnel 3 = 1 + 2
01	CHARGES FINANCIÈRES	31 054,00		31 054,00
	TOTAL	31 054,00		31 054,00
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRAVAIL ENTRE SECTIONS	1 154 437,01		1 154 437,01
	TOTAL	1 154 437,01		1 154 437,01
043	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	40 558,00		40 558,00
	TOTAL	40 558,00		40 558,00
	TOTAL GÉNÉRAL	1 211 058,00		1 211 058,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

4001 - SA DU MAIRE GABRIEL BUELLA		Exercice 2024				
N° chapitre ou article (selon le schéma de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Annulations 4	Annulations 5	Dépenses restes 6 = 3 - 4 - 5	Saldo prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6	
01	31 054,00			31 054,00	0 219,00	
	TOTAL	31 054,00		31 054,00	0 219,00	
042	1 154 437,01			1 154 437,01	1 154 437,01	
	TOTAL	1 154 437,01		1 154 437,01	1 154 437,01	
043	40 558,00			40 558,00	40 958,00	
	TOTAL	40 558,00		40 558,00	1 209 718,00	

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS
SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

40001 - EA DU HAINE GAGNAUD BUELLA Exercice 2024

N° Chapitre ou article (selon le schéma de vote)	Intitulé	Budget PRIMAIRE		Total prévisions 3 = 1 + 2
		1	2	
70	RECETTE DES SERVICES DE DONATION ET VENTES		231 489,00	1 231 489,00
77	DIVERS			
	RECETTE SPECIFIQUES			
	TOTAL	3 811 489,00	3 811 489,00	1 231 489,00
	TOTAL GENERAL	3 811 489,00	3 811 489,00	1 231 489,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS
SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

40001 - EA DU HAINE GAGNAUD BUELLA Exercice 2024

N° Chapitre ou article (selon le schéma de vote)	Total prévisions 1 = 2 + 3	Dotations 4	Admissions 5	Régularisations 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	1 231 489,00				1 231 489,00
		2 811,74			-2 811,74
	1 231 489,00	2 811,74		2 811,74	1 228 677,26
	1 231 489,00	2 811,74		2 811,74	1 228 677,26

Etat de réalisation des opérations
SECTION OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

40001 - EA DU HAINE GAGNAUD BUELLA Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Réalisation			Dépenses autorisées 3 = 2 - 1
		1	2	3	

Etat de réalisation des opérations
SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

40001 - EA DU HAINE GAGNAUD BUELLA Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Réalisation 1	Admissions 2	Régularisations 3	Solde régularisé 3 = 1 - 2

Etat de réalisation des opérations
SECTION DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Table with columns: N° Chapitre et Article, Naturelle, Débit, Crédit, Solde. Rows include 'Chargés des comptes courants et de dépôts créditeurs' and 'TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT'.

BALANCE RÉGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

Table with columns: Libellé de compte, Date, Débit, Crédit, Total. Rows include 'Chargés des comptes courants et de dépôts créditeurs', 'TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT', and 'TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT'.

Etat de réalisation des opérations
SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Table with columns: N° Chapitre et Article, Naturelle, Débit, Crédit, Solde. Rows include 'Produits annuels (sur exercices antérieurs) ou réalisés par le cadastre quadriennal' and 'TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT'.

BALANCE RÉGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

Table with columns: Libellé de compte, Date, Débit, Crédit, Total. Rows include 'Produits annuels (sur exercices antérieurs) ou réalisés par le cadastre quadriennal', 'TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT', and 'TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT'.

BALANCE RELEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

4001 - EA DU MAIRE GAGNAUD BUELLE Exercice 2024

N° de Compte	Libellé de compte	Balance d'ouverture		Mouvements		Solde	
		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
177	Mandat de paiement pour mandats de paiement			2 861,74		2 861,74	
77	Titre de paiement				2 861,74		2 861,74
		1 108 476,13	1 108 476,13	149 488,80	171 113,30	21 884,80	2 861,74
				1 278 964,93	1 278 964,93	1 278 964,93	1 278 964,93

BALANCE DES VALEURS INACTIVES
Arrêtée à la date du 31/12/2024

4001 - EA DU MAIRE GAGNAUD BUELLE Exercice 2024

N° de Compte	Libellé de compte	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
		Balance d'ouverture	Annulé en cours	TOTAL	Balance d'ouverture	Annulé en cours	TOTAL	Débit	Crédit
861	Portefeuille								
862	Sous-total compte 861								
863	Correspondant								
864	Sous-total compte 863								
865	Titres en charge titre et valeur								
866	Sous-total compte 865								
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

4001 - EA DU MAIRE GAGNAUD BUELLE Exercice 2024
 Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Signature : _____
 Le comptable supérieur ou son délégué, sous les plumes de droit, le présent compte
 Le comptable officier, en vertu de ses fonctions, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour
 le service de EA DU MAIRE GAGNAUD BUELLE pendant l'exercice 2024 et qu'il n'a eu aucune autre à sa connaissance.
 Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte donne le montant des livres à recouvrer et des mandats de paiement conformes aux écritures de ses
 comptes administratifs, à cet effet le 31/12/2024 par l'organe délibérant.
 A BUELLE SUR TOUVERE, le 31/12/2024
 Le Maire



R RUEILLE TOURE
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

PRESENTATION

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024
BUDGETS 2025



R RUEILLE TOURE
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET PRINCIPAL

RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024

DEPENSES

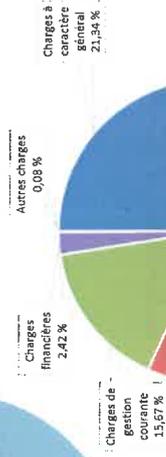
		EvoL.CA.2022
Opérations réelles		
Charges à caractère général (011)	1 591 369,15	20,89 %
Charges de personnel (012)	4 511 160,56	1,77 %
Charges de gestion courante (65)	1 168 683,99	1,20 %
Charges financières (66)	180 406,42	
Charges exceptionnelles (67)	420,58	
Provision pour risques contentieux (68)	63,00	
Atténuat ion de produits (014)	5 471,00	
Dépenses réelles de fonctionnement	7 457 574,70	4,90 %
Opérations d'ordre budgétaire		
Immobilisations cédées (675+6761/042)	43 500,00	
Dotat ion aux amortissements (6811/042)	546 862,55	
TOTAL	8 047 937,25	

RECETTES

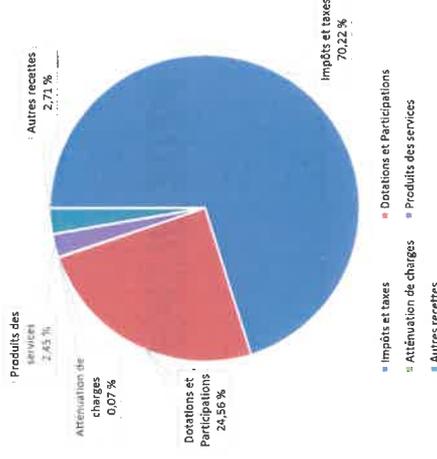
		EvoL.CA.2022
Opérations réelles		
Produit des services (70)	207 382,09	1,77 %
Impôts et taxes (73)	5 937 594,01	1,20 %
Dotat ions et Participat ions (74)	2 076 445,03	
Produits de gestion courante (75)	184 958,86	
Produits financiers (76)	75,39	
Produits exceptionnels (77)	43 777,59	
Atténuat ion de charges (013)	5 735,04	
Recettes réelles de fonctionnement	8 455 968,01	- 0,02 %
Opérations d'ordre budgétaire		
Travaux en régie (722/042)	0,00	
Amortist subv' d'invst (7261 + 777/042)	33 744,48	
TOTAL	8 489 712,49	

RESULTAT D'EXPLOITATION	441 775,24
Résultat exercice n-1	584 238,50
RESULTAT CUMULE	1 026 013,74

Ventilation des Dépenses réelles



Ventilation des Recettes réelles



■ Charges à caractère général ■ Charges de personnel
■ Charges de gestion courante ■ Charges financières
■ Autres charges

■ Impôts et taxes
■ Atténuat ion de charges
■ Autres recettes
■ Dotations et Participations
■ Produits des services

RESULTATS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

DEPENSES

Opérations réelles

Remboursement emprunt (16)	601 546,63
Immobilisations incorporelles (20)	261 352,04
Immobilisations corporelles (21)	1 210 400,67
Immobilisations en cours (23)	2 678 623,10
Autres immobilisations financières (27)	0,00

Opérations d'ordre budgétaire

Travaux en régie (21/040)	0,00
Amortissement subventions (13/040)	33 744,48
Plus/moins value (192/040)	0,00
Opérations patrimoniales (041)	1 726 403,46
TOTAL	6 513 070,31

Restes à réaliser Dépenses
Restes à réaliser Recettes
Soldes des Restes à réaliser

- 880 111,63
919 383,54
39 271,91

RESULTAT DE L'EXERCICE (Fct^e + Inv^e) : 1 021 720,70 €

RESULTAT DE CLÔTURE (Fct^e + Inv^e) : 282 909,94 €

RECETTES

Opérations réelles

Dotation en réserve (1068)	1 480 145,22
Dotations (10)	567 293,53
Subventions d'investissement (13)	1 164 381,41
Emprunts (16)	1 550 118,90
Subventions d'équipement versées (204)	11 373,50
Autres immobilisations financières (27)	1 937,27

Opérations d'ordre budgétaire

Immobilisations cédées (21.../040)	0,00
Dotation aux amortissements (28/040)	546 862,55
Plus/moins value (192/040)	43 500,00
Opérations patrimoniales (041)	1 726 403,46
TOTAL	7 093 015,84

RESULTAT D'INVESTISSEMENT
résultat exercice n-1

579 646,46
- 1 323 049,26

RESULTAT CUMULE

- 743 103,80

RESULTAT DE L'EXERCICE (Fct^e + Inv^e) : 1 021 720,70 €

RUEILLE TOUVRE TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT 2024 PAR OPERATION

OPERATION	RAR 2023 (€)	BP 2024 (€)	Engagé (€)	Réalisé (€)	Solde (€)	Réalisé (%)	Réalisé Engagé (%)
ONA - Opérations non affectées (Chap. 21)	646,80	44 150,00	0,00	10 245,85	34 550,95	22,87	22,87
Aménagement Services Techniques de Proximité	0,00	68 600,00	0,00	66 069,23	2 530,77	96,31	96,31
Travaux de voirie et réseaux divers	229 580,84	819 700,00	169 105,39	708 119,68	172 055,77	67,49	63,60
Liaisons - Projets urbains - Accessibilité	7 424,84	55 000,00	10 000,00	15 144,21	37 280,63	24,26	40,28
Rénovation/équipement écoles maternelles	8 699,21	148 750,00	33 343,20	70 498,67	53 607,34	44,78	65,95
Rénovation/équipement écoles primaires	20 848,19	23 600,00	0,00	36 626,39	7 821,80	82,40	82,40
Bâtiments culturels et associatifs	267 623,54	283 049,72	61 477,08	402 259,90	86 936,28	73,05	84,21
Bâtiments et installations sportives	41 672,56	72 600,00	0,00	82 840,75	31 431,81	72,49	72,49
Médiathèque	0,00	2 250,00	0,00	1 056,95	1 193,05	46,98	46,98
Etablissement multi-accueil	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
AP 6-2020 - Requalification quartier de Villement	54 617,60	1 173 965,40	274 627,47	939 891,59	14 063,94	76,50	98,86
AP 8-2020 - Nouvelle crèche	410 346,94	1 554 334,88	136 648,14	1 812 724,54	15 311,14	92,27	99,22
AP 10-2022 - Rénovation Eclairage Public	85 569,97	160 000,00	194 910,35	4 898,05	45 761,57	1,99	81,97
TOTAL Dépenses d'équipement	1 127 032,49	4 407 000,00	880 111,63	4 150 375,81	503 545,05	75,00	90,90

Taux de Réalisé + Engagé global des dépenses d'équipement : 90,90 %

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

BUDGET PRINCIPAL

EN FONCTIONNEMENT

Résultat exercice n-1

584 238,50

Résultat d'exploitation 2024

441 775,24

Résultat d'exploitation cumulé 1 026 013,74

EN INVESTISSEMENT

Résultat exercice n-1

-1 323 049,26

Résultat d'investissement 2024

579 945,46

Résultat d'investissement cumulé -743 103,80

Solde des Restes à Réaliser 2024

39 271,91

Besoin de financement en Invest° 703 831,89

Affectation en réserve au 1068 sur l'exercice 2025

703 831,89 C

Report en recettes de fonctionnement au 002 sur l'exercice 2025

322 181,85 C

Report en dépenses d'investissement au 001 sur l'exercice 2025

743 103,80 C

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

EXERCICE 2025



FONCTIONNEMENT : 9 004 000 €
(62,94%)

14 306 000 €

INVESTISSEMENT : 5 302 000 €
(37,06%)

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025

DEPENSES

RECETTES

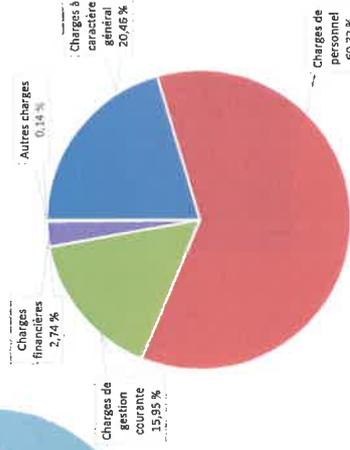
Opérations réelles		Opérations d'ordre budgétaire	
CA 2024	BP+DM24	CA 2024	BP+DM24
011 : Charges à caractère général	1 570 000,00	-1,34%	-3,56%
012 : Charges de personnel	4 660 000,00	3,30%	0,01%
65 : Autres charges de gest ^e courante	1 224 000,00	4,73%	4,73%
66 : Charges financières	210 000,00		
67 : Charges exceptionnelles	1 500,00		
68 : Provisions risques contentieux	500,00		
014 : Atténuation de produits	9 000,00		
TOTAL DEPENSES REELLES (DRP)	7 675 000,00	2,92%	0,29%
023 : Virt section d'investissement	729 000,00		
042/6811 : Dotations aux amortis	600 000,00		
TOTAL	9 004 000,00		
Opérations réelles		Opérations d'ordre budgétaire	
002 : Résultat reporté	322 181,85	042/722 : Travaux en régie	40 000,00
70 : Produits des services	210 000,00	042/777 : Subv ^e transférées	30 000,00
73 : Impôts et Taxes	6 045 000,00	TOTAL	9 004 000,00
74 : Dotations et participations	2 090 000,00		
75 : Produits de gestion	255 000,00		
76 : Produits financiers	100,00		
77 : Produits exceptionnels	1 718,15		
013 : Atténuation de charges	10 000,00		
TOTAL RECETTES REELLES (RRF)	8 611 818,15		

Ce niveau de dépenses de gestion courante sur le budget 2025 (011-012-014-65) permet d'inscrire une capacité d'autofinancement brute à la section d'investissement de 729 000 C.

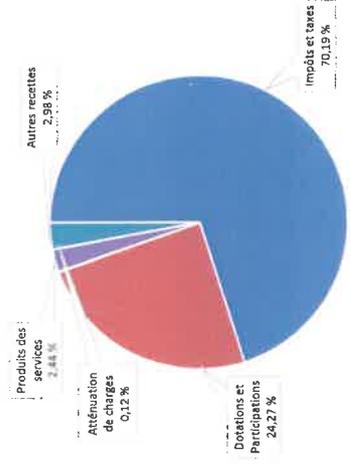
Le produit de la DGF (763 700 C) est estimé en baisse de -0,20 %, soit -1 521 C.

Ventilation des Dépenses réelles

Ventilation des Recettes réelles



- Charges à caractère général
- Charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges de personnel
- Autres charges



- Impôts et taxes
- Dotations et Participations
- Produits des services
- Autres recettes
- Atténuation de charges

LES ORIENTATIONS RETENUES POUR LE BUDGET 2025

La construction du budget primitif 2025 s'inscrit dans le cadre fixé lors du débat d'orientation budgétaire du 17 février dernier.

EN FONCTIONNEMENT

1) Bonne maîtrise des charges à caractère général (chapitre 011)

Pour 2025, la légère diminution de ce chapitre provient essentiellement de la très forte baisse des coûts prévisionnels du gaz et de l'électricité (-157 K€) pratiquement entièrement consommée par l'inscription d'une enveloppe de « dépenses imprévues » de 90 K€ et les augmentations de l'assurance statutaire des agents (+17 K€), des postes « alimentation » pour la crèche (+6 K€) et « entretien des bâtiments et voiries » pour les services techniques (11 K€).

ZOOM sur les dépenses d'énergies

Le coût estimé des dépenses d'électricité et de gaz en 2025 s'élèverait à 380 K€, ce qui représenterait une baisse de 29% (-157 K€) par rapport à la facture de 2024. A ce coût s'ajouteraient les dépenses d'eau et de carburants pour un montant de 73 K€ (+4 K€/2024).

Sur le BP 2025, les charges à caractère général sont en diminution de -1,34% à 1 570 000 €, soit -21 369 € / CA 2024 (-3,56% / BP+DM 2024)

LES ORIENTATIONS RETENUES POUR LE BUDGET 2025

2) Hausse illimitée des dépenses de personnel (chapitre 012)

En 2025, les charges de personnel représentent 60,72 % des Dépenses Réelles de Fonctionnement de la commune. Elles intègrent l'augmentation de 3 points (+9,38%) de la cotisation CNRACL ; l'effet année pleine des recrutements de 2024, dont les 4 créations d'emplois pour la nouvelle crèche en août ; l'impact des mouvements de personnels (solde départs/arrivées) entre 2024 et 2025 ; la revalorisation du régime indemnitaire ; le coût estimé du GVT (Avancements échelons et grades) et des promotions ; le retour à temps complet de 3 agents à 80%.

→ Coût du passage de 31,65% à 34,65% du taux de cotisation CNRACL : +71 K€

→ Mouvements de personnels et recrutements : le différentiel s'élève à +99 K€

→ Retour à Temps Complet de 3 agents à 80% : +20 K€

→ Enveloppe dédiée aux avancements et promotions : 9 K€ (appel 2024 : 28 K€)

→ Enveloppe supplémentaire dédiée aux évolutions de régimes indemnitaires : +12 K€

Les dépenses de personnel s'élèvent à 4 660 000 € en progression de +3,30% / CA 2024, soit une augmentation de 148 839 € (+0,01% / BP+DM 2024).

LES ORIENTATIONS RETENUES POUR LE BUDGET 2025

3) Hausse du chapitre 65 des participations et subventions

Cette année, ce chapitre intègre l'augmentation de la participation au SIVU Enfance-Jeunesse et de la subvention versée au CCAS.

- **Augmentation** de la subvention dédiée au **budget du CCAS (+10 KC)**.
- **Hausse** de la participation communale au **SIVU Enfance-Jeunesse (+41 KC)** et **baisse** de celle versée au **SIRC (-6 KC)**.
- **Légère hausse de +0,7% (+800 C)** de l'enveloppe des **indemnités élus**.

La variation des autres charges de gestion courante (chapitre 65) porte ainsi sur +4,73% pour un montant global de 1 224 000 €, soit +55 316 € / CA 2024).

LES ORIENTATIONS RETENUES POUR LE BUDGET 2025

4) Une enveloppe de produits fiscaux en progression du fait de la hausse forfaitaire des bases de +1,7%, avec un gel du taux communal de Taxe Foncière Bâtie à 50,06%

Les recettes supplémentaires générées par les produits fiscaux permettent de financer pour partie l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement.

Les **produits fiscaux inscrits au projet de budget 2025** correspondant à la fiscalité directe (les trois taxes) et à la fiscalité indirecte (autres taxes, droits de place...) **portent ainsi sur 6 045 000 €** (totalité du chapitre 73), soit des produits fiscaux en **progression de +1,81% (+107 KC)** par rapport à ceux perçus en 2024.

A noter : ce chapitre 73 des impôts et taxes alimente l'enveloppe des Recettes Réelles de Fonctionnement à hauteur de 70,19 %.

SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

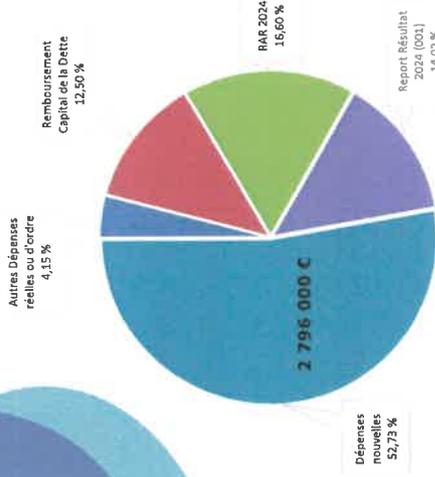
DEPENSES

Opérations réelles		Opérations réelles
001 : Résultat d'investissement cumulé	743 103,80	703 831,89
R.A.R. Dépenses d'équipement	880 111,63	919 383,54
16 : Rbt emprunt en capital	661 160,00	660 000,00
165 : Dépôt et cautionnement	1 624,57	337 500,00
		500 000,00
20-21-23 : Travaux et acquisitions	2 796 000,00	2 284,57
		700 000,00
Opérations d'ordre budgétaires		
040/21 : Travaux en régle	40 000,00	729 000,00
040/13 : Subventions transférées	30 000,00	600 000,00
Opérations d'ordre patrimoniales		
041/21 : Acquisition/Cession Valeur	150 000,00	150 000,00
TOTAL	5 302 000,00	5 302 000,00

Les dépenses d'équipement nouvelles (programmes détaillés sur vues suivantes)

STRUCTURE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025

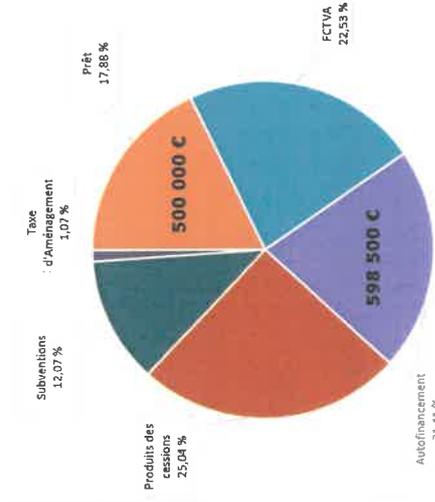
5 302 000 €



- Autres Dépenses réelles ou d'ordre
- Remboursement Capital de la Dette
- Restes à Réaliser 2024
- Report Résultat 2024 (001)
- Dépenses nouvelles

STRUCTURE DES RECETTES POUR LE FINANCEMENT DES DEPENSES D'EQUIPEMENT NOUVELLES

2 796 000 €



- Prêt
- FCTVA
- Subventions
- Produits des cessions
- Autofinancement
- Taxe d'Aménagement



**LES DEPENSES NOUVELLES
D'EQUIPEMENT : 2 796 000 €**



**LES DEPENSES NOUVELLES
D'EQUIPEMENT : 2 796 000 €**

OPERATIONS NON AFFECTEES

770 300 €

Frais et acquisition Harmonie Mutuelle : 710 000 €
Frais et acquisitions terrains : 30 000 €
Matériels postes adaptés : 12 000 €
Divers (extincteurs, batteries + électrodes défibrillateurs, 3 tivolis, kit distribution 240V,...) : 18 300 €

EQUIPEMENT CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL

50 400 €

Espaces verts (tondeuses, coupe bordures et souffleur thermiques, karting de débroussaillage) : 20 300 €
Bâtiments (visseuse, desserte, meuleuse,...) : 2 600 €
Parc auto : 24 500 €
- fourgon : 20 000 €
- cuve d'arrosage : 2 500 €
- renforcement benne cuve : 2 000 €
Voirie Manifestations (marteau piqueur/burineur électrique, laser de nivellement, lèves plaques) : 3 000 €



LES DEPENSES NOUVELLES D'EQUIPEMENT : 2 796 000 €



LES DEPENSES NOUVELLES D'EQUIPEMENT : 2 796 000 €

TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

1 086 450 €

Eclairage Public SDEG :	36 000 €
Remise en état Poteaux incendie :	2 000 €
Vidéoprotection :	50 000 €
Jeux Puyguillen :	30 000 €
Divers (luminaires de Noël, fontaine à eau site de la Porte, structure métallique, clôture terrain...)	19 950 €
Mobilier urbain (panneaux, corbeilles, bancs, potelets, cousins berrinois, peinture voirie...)	48 500 €
Point à temps :	35 000 €
Marché à bons de commande VRD :	400 000 €
Révision annuelle marché VRD :	20 000 €
MOE Marché VRD 2026/2029 :	3 000 €
MOE Voirie gestion EP rue de la Vergnade :	9 000 €
MOE Conception route du Gond-Pontouvre :	10 300 €
Etude faisabilité voie douce rue de Puyguillen :	13 600 €
3 ^{ème} participation NOALIS Voirie Plantier Maine Gagnaud :	100 000 €
1 ^{ère} participation LOGELIA VRD Plantier Maine Gagnaud :	223 600 €
Financement clôture Budget Plantier Maine Gagnaud :	85 500 €



LIAISONS - PROJETS URBAINS - ACCESSIBILITE

100 500 €

Pass Primo accession à la propriété :	15 000 €
Participation OPAH-RU :	10 000 €
Dispositif rénovation façades :	5 000 €
Passerelle de Villemont (DUP : 12 300 € - MOE/Etudes : 40 000 €) :	55 400 €
Fresque passage du Pigeonnier (Préparation mur : 9 100 € - Graphe : 6 000 €) :	15 100 €



LES DEPENSES NOUVELLES D'EQUIPEMENT : 2 796 000 €



LES DEPENSES NOUVELLES D'EQUIPEMENT : 2 796 000 €

RENOVATION/EQUIPEMENT DES ECOLES MATERNELLES 54 100 €

Andrée Gros-Duruisseau

Mallettes PPMS + Emetteurs :	1 500 €
Claustra local poubelles :	2 000 €
Capteurs CO ₂ :	900 €
Matériels divers :	3 000 €

Chantefleurs

Reprise placo sous fenêtre :	700 €
Reprise zinguerie toiture :	25 000 €
Mallettes PPMS + Emetteurs :	11 000 €
Jeux cour :	6 500 €
Matériels de motricité :	1 500 €
Matériels divers :	2 000 €

RENOVATION/EQUIPEMENT DES ECOLES PRIMAIRES 88 600 €

Jean Moulin

MOE salle de motricité :	35 200 €
Claustra local poubelles :	2 000 €
Chauffe-eau :	600 €
Mallette PPMS :	15 000 €
Capteurs CO ₂ :	800 €
Chaises :	2 500 €
Vidéo projection :	10 000 €
Matériels divers :	1 000 €

Robert Dolsneau

Portes préau :	11 300 €
WC PMR étage :	8 000 €
Mallettes PPMS :	700 €
Matériels divers :	1 500 €

**LES DEPENSES NOUVELLES
D'EQUIPEMENT : 2 796 000 €**

TRAVAUX/EQUIPEMENT BATIMENTS COMMUNAUX (1)

293 818 €

Tous bâtiments

Mise aux normes chaufferies :
Mise aux normes électricité :
Dispositifs économies énergies :
Dépenses imprévues :

30 000 €
63 600 €
20 000 €
30 048 €

143 648 €

Hôtel de Ville

Matériels informatiques :
Téléphones :
Logiciels (cimetières, communication) :
Balance ECV :
Vidéo-projecteur :
Sécurisation mairie :

7 600 €
6 300 €
3 800 €
200 €
1 800 €
4 000 €

23 700 €

Centre culturel

Equipements divers (aspirateur, sécurités régisseur, tables...) :

3 880 €

3 880 €

Maison de santé

Réfection étanchéité toiture :

2 100 €

2 100 €

**LES DEPENSES NOUVELLES
D'EQUIPEMENT : 2 796 000 €**

TRAVAUX/EQUIPEMENT BATIMENTS COMMUNAUX (2)

293 818 €

Cimetière de la Croix rompue

Reconstruction porche :
Réfection mur :
Etanchéité ossuaire :
Signalétique + panneaux plan :

48 000 €
10 000 €
1 200 €
1 700 €

60 900 €

Cimetière Jean Fils

10 cavurnes + 20 concessions simples :
Panneau plan :

21 350 €
450 €

21 800 €

Services techniques

AMO nouveau bâtiment :

30 000 €

30 000 €

Maison des solidarités

Reprise crépis :
Remplacement cheminée chaudière :

7 200 €
590 €

7 790 €



LES DEPENSES NOUVELLES D'EQUIPEMENT : 2 796 000 €



LES DEPENSES NOUVELLES D'EQUIPEMENT : 2 796 000 €

BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS SPORTIVES 65 400 €

Complexe Colette Besson

Rénovation vestiaires :
Aspirateur :

30 500 €

30 000 €
500 €

Gymnase Centre

Changement câbles anneaux :

2 400 €

2 400 €

Stade de Puyguillen

Eclairage LED projecteurs stade :
Conteneur local de rangement :
Changement 3 électrovannes d'arrosage :

29 150 €

22 950 €
3 000 €
3 200 €

Stade des Grands Champs

Changement vanne :

1 000 €

1 000 €

Tir à l'arc

Installation grillage :

2 350 €

2 350 €

MEDIATHEQUE : 5 300 €

Chiliennes :

2 000 €

Kit rideau :

1 000 €

Kit lumière :

1 800 €

Aspirateur :

500 €

MULTI-ACCUEIL : 2 700 €

Mallette PPMS :

200 €

Mobilier salle sensorielle :

1 000 €

Barrière protection enfants :

1 200 €

Porte bébé :

300 €

NS 06



AUTORISATION DE PROGRAMME n° AP 6 – 2020

Aménagement et valorisation du quartier de Villement

L'aménagement envisagé porte sur la requalification des espaces verts, de circulation et de stationnement, la valorisation des liaisons douces, l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité associées à la notion de mise en valeur du quartier. Pour la municipalité, il s'agit d'apporter une image positive au périmètre concerné et de proposer un cadre de vie renouvelé, végétalisé (création mini forêt urbaine) et apaisé où s'articuleront des équipements adaptés aux usagers (nouvel espace-jeux pour tout petits).

Montant de l'autorisation de programme sur 6 ans : 1 658 500 €

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Mairie d'Orvaux	2 127,00	4 776,00	3 714,15	41 069,75	20 177,38	15 525,72
Maison de concertation			15 360,00			
Missions / Etudes / Divers	540,00	1 089,00	5 669,40	4 974,00	2 736,00	338,59
Travaux			134 565,54	32 420,40	917 316,80	402 624,53
Structures, plantations, grimpantes			14 880,00			
Jeux			38 595,74			
TOTAL DEPENSES	2 667,00	5 865,00	212 784,83	78 464,15	940 230,16	418 486,84
Subv DEPT Etude esp. Espace public			15 000,00			
Subv Région Nature et Territoires			41 720,00			41 720,00
Subv DEPT 2023 – Tranche 1					20 577,00	48 273,00
Subv DEPT 2024 – Tranche 2						68 850,00
Subv DEPT Espace ludique						31 500,00
Subv Agence de l'eau 2023				38 183,50		38 183,50
Subv Agence de l'eau 2024					61 146,00	61 146,00
Subv GA EC Biodiversité 2024					36 192,60	84 449,40
TOTAL RECETTES				94 903,50	117 915,60	399 121,96

NS 07



AUTORISATION DE PROGRAMME n° AP 8 – 2020

Réalisation d'une nouvelle crèche

Ce projet, novateur a pour objectif d'associer en un même lieu un service complet pour les parents et les enfants. L'inclusion, la mixité des usages (mutualisation) et le lien intergénérationnel – à proximité de la future résidence NOALLIS – sont au cœur de la réflexion. Le projet intègre ainsi plusieurs publics cibles :

- Les 0-3 ans pour le multi accueil y compris d'enfants handicapés ;
- Les enfants de 3 à 6 ans non scolarisés et sans possibilité de garde aujourd'hui en raison d'un handicap.
- Des places réservées pour les parents sans emploi et intégrés dans un dispositif d'accompagnement (labellisation AVIP)

Cette nouvelle crèche porte la capacité d'accueil à 50 places (dont 30% des places max réservées à des enfants handicapés). Ce programme est aussi un projet pilote en terme de « santé environnementale » et de sobriété énergétique (bâtiment bas carbone, matériaux biosourcés, toiture végétalisée, photovoltaïque, géothermie...).

Montant de l'autorisation de programme sur 6 ans : 4 156 000 €

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Mairie d'Orvaux	5 400,00					
Mairie d'Orvaux Belgique	1 800,00	22 500,00	29 399,31	31 046,87	38 733,78	11 520,04
Avance de Fonds	22 000,00	160 000,00	350 000,00	1 550 000,00	1 700 000,00	158 865,00
Mobilier / Jeux					71 525,49	744,24
Divers					2 465,27	
TOTAL DEPENSES	29 200,00	182 500,00	379 399,31	1 581 046,87	1 812 724,54	171 129,28
Subvention CAF 1			476 475,97	178 575,43		49 948,60
Subvention CAF 3					97 668,00	50 000,00
Subv DEPT Tranche 1				390 672,00		
Subv DEPT Tranche 2					365 847,97	
Subvention CCAH					40 000,00	
Subv DEPT DEPT Tranche 2020						13 000,00
Subvention exceptionnelle DEPT						120 000,00
Subv DEPT Tranche 3					65 376,00	152 544,00
Subv DEPT Tranche 4					288 150,00	
Subv DEPT Tranche 5						13 809,00
TOTAL RECETTES			476 475,97	569 247,43	857 041,97	399 391,60

AUTORISATION DE PROGRAMME n° AP 10 – 2022

Rénovation éclairage public

La commune souhaite s'engager dans un programme de rénovation et d'amélioration des installations d'éclairage public, destiné à réduire le taux de vétusté et à diminuer de façon importante leur consommation d'électricité. Dans le même temps, une réflexion sera menée à l'échelle de la ville sur la hiérarchisation des voies, l'homogénéité de l'éclairage sur celles-ci, et la mise en place de l'abaissement lumineux, alternative potentielle à la coupure nocturne actuellement en vigueur.

Montant de l'autorisation de programme sur 6 ans : 950 000 €

Désignation	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Travaux tranche 1		56 960,40				
Travaux tranche 2			4 898,05			
Travaux tranche 3				295 000,00		
Travaux tranche 4					300 000,00	
Travaux tranche 5						293 141,55
TOTAL DEPENSES		56 960,40	4 898,05	295 000,00	300 000,00	293 141,55
GA FC 2024 - EF 2024 - Divers Clévis			13 670,24			
TOTAL RECETTES			13 670,24			

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET ANNEXE

« PLANTIER DU MAINE GAGNAUD »

NS 10



COMPTE ADMINISTRATIF 2024

« PLANTIER DU MAINE GAGNAUD »

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		OPERATIONS REELLES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général		0,00	70 - Produits des services		0,00
605 : Terrains à aménager		0,00	7015 : Ventes terrains		0,00
605 : Travaux		0,00			
66 - Charges financières	31 684,99	31 684,99	77 - Produits exceptionnels		2 951,74
6611 : Remboursement intérêts Prêt		0,00	773 : Mandats annulés aux exercices antérieurs		2 951,74
6615 : Remboursement intérêts Ligne de Trésorerie		31 684,99			
Opérations d'ordre budgétaire					
042 - Annulation stock initial		0,00	042 - Intégration stock final		0,00
60315 : Variation stocks terrains		0,00	60315 : Variation stocks terrains		0,00
7133 : Variation en cours de production		0,00	71355 : Variation en cours de terrains		0,00
043 - Transfert de charges		0,00	043 - Transfert de charges		0,00
608 : Frais accessoires - transfert de charges		0,00	783 : Transfert de charges financières		0,00
TOTAL		31 684,99	TOTAL		2 951,74

RESULTAT D'EXPLOITATION	-28 733,25
Resultat exercice n-1	-40 958,09
RESULTAT CUMULE	-69 691,34

NS 10



COMPTE ADMINISTRATIF 2024

« PLANTIER DU MAINE GAGNAUD »

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		OPERATIONS REELLES		RECETTES	
16 - Emprunts et dettes		0,00	16 - Emprunts et dettes		0,00
1641 : Remboursement Prêt/réalis		0,00	1641 : Emprunt Prêt/réalis		0,00
Opérations d'ordre budgétaire					
040 - Intégration stock final		0,00	040 - Annulation stock initial		0,00
3351 : Travaux en cours terrains		0,00	3351 : Travaux en cours terrains		0,00
3354 : Etudes et prestations de services		0,00	3354 : Etudes et prestations de services		0,00
3355 : Travaux		0,00	3355 : Travaux		0,00
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0,00
Resultat exercice n-1	-1 154 437,01
RESULTAT CUMULE	-1 154 437,01

RESULTAT DE L'EXERCICE (Fct^e + Inv^e) : -28 733,25 €

RESULTAT DE CLÔTURE (Fct^e + Inv^e) : -1 224 128,35 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

BUDGET ANNEXE « PLANTIER DU MAINE GAGNAUD »

EN FONCTIONNEMENT

Résultat exercice n-1	-40 958,09
Résultat d'exploitation 2024	-28 733,25

Résultat d'exploitation cumulé -69 691,34

EN INVESTISSEMENT

Résultat exercice n-1	-1 154 437,01
Résultat d'investissement 2024	0,00

Résultat d'investissement cumulé -1 154 437,01

Besoin de financement en invest^e -1 224 128,35

Report en dépenses de fonctionnement au 002 sur l'exercice 2025	69 691,34 C
Report en dépenses d'investissement au 001 sur l'exercice 2025	1 154 437,01 C



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

NS 12

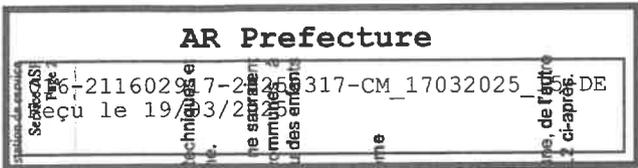


BUDGET ANNEXE 2025 PLANTIER DU MAINE GAGNAUD SECTION DE FONCTIONNEMENT

VOTE DU BUDGET ANNEXE 2025

« PLANTIER DU MAINE GAGNAUD »

DEPENSES		Opérations réelles		RECETTES	
002 : Résultat reporté	69 691,34	0,00	70 : Produit des services	1 166 667,00	
011 : Charges à caractère général			7015 : Venues terrains	1 166 667,00	
56 : Charges financières	28 001,65	75 : Autres Produits de gestion		85 463,00	
6615 : Remboursement intérêts ligne de trésorerie	28 001,65	75822 : Prise en charge du déficit par le Budget Principal		85 463,00	
		Opérations d'ordre budgétaire			
042 : Annulation stock initial	1 154 437,01	042 : Intégration stock final		0,00	
7133 : Variation en cours de production	1 154 437,01	7133 : Variation en cours de production		0,00	
043 : Transfert de charges	0,00	043 : Transfert de charges		0,00	
008 : Frais accessoires - Transfert de charges	0,00	783 : Transfert de charges financières		0,00	
TOTAL	1 252 130,00	TOTAL		1 252 130,00	



Convention de prestation de service
Accompagnement Santé Partagé en crèche

Entre :

La commune de Ruelle-sur-Touvre, domiciliée Place Auguste Rouyer 16600 Ruelle-sur-Touvre,
Et représentée par son Maire, Monsieur Jean-Luc VALANTIN,
Ci-après ensemble dénommés « la Commune ».

Et

La Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême, domiciliée 25 boulevard Besson Bey, BP 357 16008 Angoulême cedex,
Et représentée par son Président, Monsieur Xavier BONNEFONT,
Ci-après dénommée « GrandAngoulême ».

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5216-7-1 et L.52115-27 ;
Vu le Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;
Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles R2324-40, R2324-46-2 3°, 4° et 5° et R2324-48-2 2°, 3° et 4° ;
Vu la délibération du Bureau communal n° 2022.10.133.B du 20/10/2022 ;
Vu la délibération du Bureau communal n° 2024.01.02.B du 16/01/2024 ;
Vu la délibération du Conseil municipal de Ruelle-sur-Touvre n° du

ÉTANT PRÉALABLEMENT ÉNONCÉ QUE :

En application du décret n°2021-1131 du 30 août 2021, deux nouvelles missions doivent être mises en place au sein des crèches :
- un Référent Santé Accueil Inclusif (RSAI) dans les crèches de toute nature (familiale ou collective) et de toute capacité d'accueil, pour accompagner et travailler en collaboration avec les équipes de ces structures, en matière de santé, de prévention et de handicap ;
- un Accompagnant Santé (AS), diplômé d'Etat de puériculture ou infirmier, dans les crèches collectives de 25 places et plus et les crèches familiales à partir de 30 places, en charge d'accompagner les autres professionnels de la crèche en matière de santé, de prévention et d'accueil inclusif.

Afin de répondre à ces nouvelles obligations, la mise en place par GrandAngoulême d'un service « Accompagnement Santé Partagé » (ASP) apparaît comme une réponse aux difficultés de recrutement de personnel paramédical compte tenu du fractionnement des temps d'intervention dans les différentes crèches et de la tension de ces métiers sur le marché du travail.
Aussi, toute commune membre peut bénéficier du service ASP aux conditions et selon les modalités décrites dans la présente convention, laquelle est conclue, avec des dispositions identiques, de manière bipartite entre chaque commune et GrandAngoulême.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. Objet

1.1 - La présente convention a pour objet de fixer les modalités administratives, techniques et financières du bénéfice par la Commune du service ASP de GrandAngoulême.
1.2 - Simples prestations de service, les dispositions de la présente convention ne sauraient être interprétées comme entraînant un transfert de compétence des missions de GrandAngoulême concernant l'accompagnement des professionnels de santé et des enfants dans les crèches et plus généralement de la gestion de ces dernières.

ARTICLE 2. Nature et étendue des prestations réalisées par GrandAngoulême

2.1 Nature des prestations

Le service ASP de GrandAngoulême propose deux types de prestations :
- celle assurée au titre du Référent Santé Accueil Inclusif (RSAI).
- celle assurée au titre de l'Accompagnant Santé (AS).

Chaque commune, signataire de la présente convention, pourra bénéficier de l'une, de l'autre ou des deux types de prestations dont les missions sont décrites au 2.1.1 et 2.1.2 ci-après.

2.1.1 - La prestation du Référent Santé Accueil Inclusif

La prestation assurée par le service ASP au titre du RSAI porte sur les missions suivantes :
- Information, sensibilisation et conseil auprès de la direction et des équipes de la crèche en matière de santé du jeune enfant ;
- Accompagnement des équipes pour l'accueil des enfants en situations de handicap, atteints de maladie chronique ou présentant un problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;
- Organisation d'actions de prévention, d'éducation à la santé et participation au repérage des enfants en dangers ou susceptibles de l'être.

Ces missions s'exerceront en lien avec l'équipe de direction de chaque structure et, au cas échéant, avec l'accompagnant santé.
Elles relèvent de l'accompagnement, de la collaboration et de la prévention. Le Référent Santé Accueil Inclusif ne pourra se substituer à aucun des membres de l'équipe de la crèche, tant en direction qu'en encadrement auprès des enfants.
Il ne pourra prendre aucune décision d'ordre médical.

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, le Référent Santé Accueil Inclusif est soumis au secret médical et à la discrétion professionnelle. Il disposera d'un ordinateur portable et d'un téléphone portable.

2.1.2 - La prestation de l'Accompagnant Santé

La prestation assurée par le service ASP au titre de l'AS porte sur les missions suivantes :
- contribution à la coordination du parcours de l'enfant tout au long de son accueil, en particulier en ce qui concerne les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique ou à besoins spécifiques ;

- conduite d'une démarche de prévention globale auprès des enfants, des familles et des professionnels et mise en œuvre d'actions spécifiques en soutien à la parentalité ;
- facilitation et veille à la mise en œuvre des protocoles et procédures dans le domaine de la santé.

Ces missions s'exerceront en lien avec le Référent Santé Accueil Inclusif et l'équipe de direction de chaque structure.

Elles relèvent de l'accompagnement, de la collaboration et de la prévention. L'Accompagnant Santé ne pourra se substituer à aucun des membres de l'équipe de la crèche, tant en direction qu'en encadrement auprès des enfants.

Il ne pourra prendre aucune décision d'ordre médical et se soumettra aux consignes transmises par le Référent Santé Accueil Inclusif ou indiquées sur les protocoles et procédures mis en place au sein de la structure d'accueil.

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, l'Accompagnant Santé est soumis au secret médical et à la discrétion professionnelle. Il disposera d'un ordinateur portable et d'un téléphone portable.

2.2 – Etendue de la prestation

2.2.1 – Au titre du Référent Santé Accueil Inclusif

Le temps d'intervention du service ASP, pour la Commune, sur les missions spécifiques du RSA est de 40 heures par an, dont un minimum de 8 heures par trimestre.

En sus de ce temps d'intervention, un temps de bilan annuel de 2 heures est ajouté, pour les collectivités ayant recours ~~seulement et uniquement~~ aux missions de Référent Santé Accueil Inclusif du service ASP. Ces 2 heures seront facturées selon les dispositions financières du coût des prestations au titre du Référent Santé Accueil Inclusif, précisées à l'article 5.1.1 de cette convention.

GrandAngoulême veillera à équilibrer les prestations entre les différentes communes signataires, dans l'objectif d'aménager au mieux l'ensemble des temps d'intervention du Référent Santé Accueil Inclusif Partagé dans les différentes structures concernées (déplacements, temps d'intervention concentrés pour gagner en efficacité et en investissement).

2.2.2 – Au titre de l'Accompagnant Santé

Le temps d'intervention du service ASP, pour la Commune, sur les missions spécifiques de l'AS est de 0,3 ETP.

GrandAngoulême veillera à équilibrer les prestations entre les différentes communes signataires, dans l'objectif d'aménager au mieux l'ensemble des temps d'intervention de l'Accompagnant Santé Partagé dans les différentes structures concernées (déplacements, temps d'intervention concentrés pour gagner en efficacité et en investissement).

ARTICLE 3. Engagements de la commune

3.1 – Au sein de chaque crèche, les personnes référentes pour le service ASP sont celles constituant l'équipe de direction.

AR Prefecture

01611160291-2025-317-C-1732025_15-D
Requ...
N° de l'Elu référent : Courriel :
Commune :
bureau de

En complément, la Commune désigne un conseiller communal référent de la ou des crèches, dont elle assure la gestion, en vue notamment de faire le bilan et l'évaluation annuelle des prestations réalisées au titre de la présente convention.

Nom de l'Elu référent : Courriel :
Tel. :
Commune :
bureau de

3.2 – Pour le bon déroulement des interventions, au sein de chaque structure, la Commune s'engage à permettre au service ASP de :
- accéder aux dossiers des enfants et parents (numérique et/ou papier),
- occuper des salles de réunion,
- disposer d'un poste de travail (non exclusif) composé d'une table ou d'une chaise ou d'un fauteuil de bureau, à proximité de prises électriques,
- la cas échéant, disposer d'un accès internet.

3.3 – La Commune s'engage à communiquer à GrandAngoulême toutes les informations et documents nécessaires à la bonne réalisation de la prestation, objet de la présente convention.

3.4 – La commune s'engage à informer GrandAngoulême de ses souhaits d'intervention au service ASP pour l'année N+1, au plus tard 4 mois avant la fin de l'année N.

ARTICLE 4. Engagements de Grand Angoulême

GrandAngoulême s'engage à :

- mettre en place les moyens adéquats pour l'exécution de la présente convention ;
- informer la Commune et la ou les structures en cas d'annulation d'une ou de plusieurs interventions. Dans cette éventualité, les parties feront tout leur possible pour planifier au plus vite de nouvelles ;
- assurer la stricte confidentialité de l'ensemble des faits et des informations dont ses agents et intervenants auront connaissance au cours de l'exécution de la présente convention, plus particulièrement des informations concernant les enfants et les familles fréquentant les structures ;
- mettre en place une réunion annuelle de bilan et d'évaluation des interventions du service ASP avec l'ensemble des communes qui en sont bénéficiaires.

ARTICLE 5. Dispositions financières

5.1 – Coût des prestations et modalités de prise en charge

5.1.1 – Au titre du Référent Santé Accueil Inclusif

Le montant de la prestation sera établi à partir du coût réel du salaire chargé des agents du service ASP, au prorata du temps d'intervention conventionné. Il sera majoré de 11% pour tenir compte des charges indirectes liées au poste (gestion RH, gestion administrative, informatisation, frais et temps de mobilité...).

De cette somme, seront déduites les heures non réalisées au titre de la prestation du RSA auprès de la commune, notamment en cas d'absence ou d'empêchement des agents. A cet effet, GrandAngoulême établira des plannings hebdomadaires d'intervention qui seront validés à l'issue de chaque trimestre par l'apposition de la signature du représentant de la Commune au regard des interventions effectivement réalisées.

5.1.2 - Au titre de l'Accompagnant Santé

Le montant de la prestation sera établi à partir du coût réel du salaire chargé des agents du service ASP, au prorata du temps d'intervention conventionné. Il sera majoré de 10% pour tenir compte des charges indirectes liées au poste (gestion RH, gestion administrative, informatisation...).

De cette somme, seront déduites les heures non réalisées au titre de la prestation de l'AS auprès de la commune, notamment en cas d'absence ou d'empêchement des agents.

A cet effet, GrandAngoulême établira des plannings hebdomadaires d'intervention qui seront validés à l'issue de chaque trimestre par l'apposition de la signature du représentant de la Commune au regard des interventions effectivement réalisées.

5.2 - Modalités de paiement

5.2.1 - Les sommes dues par chaque commune au titre de l'année N feront l'objet d'un titre de recette émis par GrandAngoulême au cours de la première quinzaine de décembre de l'année N.

Le montant du titre de recette représentera le coût des interventions réalisées par le service ASP de janvier à novembre et des interventions provisionnelles en décembre dans les communes au titre de l'année civile N. Une régularisation pourrait avoir lieu en décembre de l'année N+1, si les interventions provisionnelles de décembre de l'année N n'auraient pu être réalisées en totalité.
Dans le cas particulier où une collectivité ne renouvelerait pas de convention en année N+1, la régularisation aura lieu au cours du 1^{er} trimestre de l'année N+1.

5.2.2 - Les Communes s'engagent à acquitter les sommes dues dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception du titre de recette afférent.

ARTICLE 6 : Modifications

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant dûment approuvé entre les parties.

ARTICLE 7 : Prise d'effet - Durée

La présente convention prend effet à compter du 1/04/2025 pour une durée de un (1) an et est reconductible tacitement pour la même durée.

ARTICLE 8 : Résiliation

8-1 - D'un commun accord

La présente convention pourra être résiliée d'un commun accord entre les parties par l'échange de courriers simples convenant de la date de prise d'effet de la résiliation et de ses conséquences éventuelles.

8-2 - Pour faute

La présente convention pourra être résiliée à tout moment par une partie en cas d'inexécution par l'autre de ses obligations.

La résiliation deviendra effective un (1) mois après l'envoi par la partie plaignante d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, exposant les motifs de la plainte, à moins que, dans ce délai, la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement constitutif d'un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la partie défaillante de ses obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

8.3 - Pour motif d'intérêt général

La présente convention pourra être résiliée par chacune des parties pour motif d'intérêt général. La résiliation sera effective un (1) mois après réception par l'autre partie de la demande de résiliation dûment adressée par la partie qui s'en prévaut en recommandant avec accusé de réception.

ARTICLE 9 - Différends - Litiges

En cas de différend sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, les parties s'engagent à privilégier toute voie amiable de règlement du litige, notamment en recourant, autant que de besoin, à la procédure de médiation prévue par l'article L. 2134 et suivants du Code de justice administrative.

Fait à ANGOULEME, le
(en trois(3) exemplaires originaux)

.....	Pour la Commune	Pour GrandAngoulême
-------	-------	-----------------	---------------------

AR Prefecture

016-211602917-20250317-CM_17032025_15-DE
Reçu le 19/03/2025